

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**États financiers consolidés**

**30 septembre 2023**

**(Rapport des auditeurs indépendants ci-joint)**

**BANQUE DE L'UNION HAITIENNE, S.A. (BUH)****TABLE DES MATIÈRES****30 SEPTEMBRE 2023**

	<b>Pages</b>
<b>Rapport des auditeurs indépendants : Mérové-Pierre – Cabinet d'Experts-Comptables</b>	1-4
<hr/>	
<b>États financiers consolidés</b>	
Bilan consolidé	5
État consolidé du Résultat Net	6
État consolidé du Résultat Global	7
État consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires	8-9
État consolidé des Flux de Trésorerie	10
<hr/>	
<b>Notes aux États financiers consolidés</b>	
Note 1	11
Note 2	12-14
Note 3	14-33
Note 4	34-47
Note 5	48
Note 6	49
Note 7	49-51
Note 8	52
Note 9	52-53
Note 10	53-55
Note 11	56-68
Note 12	68-70
Note 13	71
Note 14	72
Note 15	73-74
Note 16	75-76
Note 17	77-78
Note 18	78-79
Note 19	80
Note 20	81
Note 21	81-82
Note 22	82
Note 23	83
Note 24	83
Note 25	84-86
Note 26	87
Note 27	88-89

## Rapport des auditeurs indépendants

Au Conseil d'Administration  
Banque de l'Union Haïtienne, S.A.:

### ***Opinion avec réserve***

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de l'Union Haïtienne, S.A. (BUH) et de ses filiales (le Groupe), comprenant le bilan consolidé au 30 septembre 2023 et les états consolidés du résultat net, du résultat global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, sous réserve des incidences des situations décrites dans la section «*Fondement de l'Opinion avec Réserve*» de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque de l'Union Haïtienne, S.A. au 30 septembre 2023 ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

### ***Fondement de l'opinion avec réserve***

En date du 30 septembre 2023, la Banque a enregistré, au niveau du poste Placements en immobilier (*note 15*), deux biens à leur juste valeur estimée à G 843 millions pour lesquels le processus de réalisation, en contrepartie de créances dues, a été entamé en date du 28 août 2023 selon la signification de deux commandements de payer aux sociétés concernées. À la date de ce rapport, la procédure légale n'avait pas encore été finalisée puisque les sociétés concernées ont contesté la vente aux enchères des biens placardés et le dossier est toujours pendant tant par devant le juge saisi de la requête civile que par devant la Cour d'Appel de Port-au-Prince pour les suites de droit. Selon l'avis du Conseiller légal de la Banque, ces retards ne devraient pas constituer un obstacle à cette procédure de réalisation. Cependant, en date du 30 septembre 2023 et jusqu'à ce jour, la Banque n'est pas encore en possession légale de ces biens, ce qui constitue une dérogation au niveau des IFRS, en termes de définition d'un actif. Si cet actif de G843 millions n'avait pas été enregistré, les Placements en immobilier auraient diminué de G 843 millions, les prêts et la provision pour pertes de crédit attendues auraient augmenté respectivement de G514 millions et G230 millions, la plus-value aurait diminué de G332 millions et, tenant compte de l'impact fiscal, le résultat net de l'exercice et l'actif net de la Banque auraient diminué de G 393 millions.



Au 30 septembre 2023, la Banque fait l'objet d'une poursuite légale relative à une affaire immobilière remontant à 1993. Le montant de la poursuite est important et, pour l'instant, il n'est pas possible d'en déterminer l'issue finale. L'action en rétraction exercée le 5 janvier 2022 est toujours pendante. La Cour de Cassation est fonctionnelle mais les dossiers avancent lentement en fonction du contexte local. Cette situation a fait l'objet de discussion avec le Régulateur des banques et les conseillers juridiques de la Banque. De plus, le 23 septembre 2020, la partie adverse a également introduit une plainte à la Cour Suprême de l'état de New York que cette dernière a rejetée en date du 11 avril 2022, jugeant qu'elle n'était pas compétente pour traiter de ce dossier. Le 20 mai 2022, la partie adverse a fait appel de cette décision ; cependant, le processus est toujours en cours, bien que les délais légaux y relatifs soient expirés. Selon les IFRS, les états financiers consolidés devraient divulguer des informations plus détaillées concernant ce litige. Cependant, en fonction des procédures judiciaires en cours, avec l'accord de ses conseillers juridiques, la Banque a décidé de ne pas divulguer plus d'information à ce sujet ; ce qui constitue une dérogation aux IFRS.

Au 30 septembre 2022, les provisions pour pertes de crédit étaient sous évaluées de G 978 millions pour deux dossiers de crédit (**note 11**) par rapport aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), avec un impact sur le résultat net et les bénéfices non répartis pour l'exercice terminé à cette date de G 1,271 millions en raison de l'incidence fiscale y relative, et elle a été un des fondements de l'opinion avec réserve. Au cours de l'exercice 2023, la Banque a réalisé des datons importantes relatives à ces dossiers (**note 15**) et, par conséquent, cette réserve n'est plus de mise.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers consolidés*» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément au *Code de déontologie des professionnels comptables* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Haïti, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.



***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, il incombe également à la Direction d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la Direction n'ait l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la Gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

***Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.



Au Conseil d'Administration  
Banque de l'Union Haïtienne, S.A.:  
Page 4

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit Groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mérové - Pierre, Cabinet d'experts - Comptables*

**MÉROVÉ-PIERRE - CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES**

7, Rue Lechaud, Bourdon  
Port-au-Prince, Haïti  
Le 7 mai 2024

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Bilan consolidé****30 septembre 2023****(Exprimé en milliers de gourdes)**

	Notes	2023	2022
<b>ACTIF</b>			
LIQUIDITÉS	5	G 21,211,554	21,200,764
BONS DU TRÉSOR, NET	6	-	1,107
PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET	7	5,553,989	5,278,726
PLACEMENTS LOCAUX	8	10,800	10,800
TITRES DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE	9	99,045	118,270
CONTRATS DE LOCATION – FINANCEMENTS SYNDIQUÉS, NET	10	128,028	182,226
PRÊTS	11	12,066,087	16,077,021
Provision pour pertes de crédit attendues		(337,310)	(977,029)
PRÊTS, NET		11,728,777	15,099,992
ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET	12	481,338	409,935
IMMOBILISATIONS, NET	13	539,603	534,358
ACTIFS INCORPORELS, NET	14	107,033	123,362
AUTRES			
Placements en immobilier	15	4,466,651	496,336
Autres éléments d'actif, net	16	695,625	554,498
		5,162,276	1,050,834
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>G</b>	<b>45,022,443</b>	<b>44,010,374</b>
<b>PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>			
DÉPÔTS	17	37,288,973	37,189,689
BONS DU TRÉSOR MIS EN PENSION, NET	6	3,835	-
EMPRUNTS BRH	18	-	1,414,978
AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF	19	2,500,780	1,686,972
OBLIGATIONS LOCATIVES	12	645,496	500,220
OBLIGATIONS SUBORDONNÉES	20	1,373,177	129,475
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>41,812,261</b>	<b>40,921,334</b>
<b>AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>			
Capital-actions libéré	21	749,520	749,520
Actions de trésorerie	21	(21,363)	(21,338)
Surplus d'apport		1,198,554	1,198,669
Bénéfices non répartis		345,958	736,453
Réserve légale		365,149	344,335
Réserve - biens immobiliers hors exploitation		572,364	81,401
<b>TOTAL AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>		<b>3,210,182</b>	<b>3,089,040</b>
<b>TOTAL PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>	<b>G</b>	<b>45,022,443</b>	<b>44,010,374</b>

Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****État Consolidé du Résultat Net****Exercice terminé le 30 septembre 2023****(Exprimé en milliers de gourdes, à l'exception du résultat net par action)**

	Notes	2023	2022
<b>REVENUS D'INTÉRÊTS</b>			
Prêts et contrats de location-financement syndiqués	G	1,787,298	1,748,556
Bons du Trésor et autres		<u>269,448</u>	<u>257,745</u>
		<b>2,056,746</b>	<b>2,006,301</b>
<b>FRAIS D'INTÉRÊTS</b>			
Dépôts		372,101	422,119
Autres		<u>153,014</u>	<u>176,514</u>
		<b>525,115</b>	<b>598,633</b>
<b>REVENUS NET D'INTÉRÊTS</b>			
Récupération (dotation) aux pertes de crédit	22	<u>1,531,631</u>	1,407,668
		<u>612,756</u>	<u>(452,680)</u>
		<b>2,144,387</b>	<b>954,988</b>
<b>AUTRES REVENUS (DÉPENSES)</b>			
Perte sur placements en immobilier	15	(1,005,590)	(9,500)
Commissions		876,163	646,729
Gain de change		448,933	468,181
Frais opérationnels		(426,585)	(463,655)
Perte sur instruments financiers		(13,313)	(17,961)
Quotes-parts dans une entreprise associée, net d'impôts	9	(19,225)	2,311
Autres		<u>15,255</u>	<u>37,647</u>
		<b>(124,362)</b>	<b>663,752</b>
<b>REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS</b>			
		<b>2,020,025</b>	<b>1,618,740</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Salaires et autres prestations du personnel	24	844,942	754,370
Frais de locaux, matériel et mobilier		421,341	283,846
Amortissement	13 et 14	96,898	91,282
Autres		<u>505,437</u>	<u>397,685</u>
		<b>1,868,618</b>	<b>1,527,183</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU</b>			
		<b>151,407</b>	<b>91,557</b>
<b>IMPÔTS SUR LE REVENU</b>			
	25	13,449	120,213
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			
	G	<b>137,958</b>	<b>(28,656)</b>
<b>Résultat net par action équivalente de capital libéré</b>			
	G	<b>47</b>	<b>(10)</b>

Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****État consolidé du résultat global****Exercice terminé le 30 septembre 2023****(Exprimé en milliers de Gourdes à l'exception du résultat global par action)**

	Note	2023	2022
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>G</b>	<b>137,958</b>	<b>(28,656)</b>
<i>Éléments du résultat global</i>			
Moins-value non réalisée sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global	25 G	(15,087)	(51,804)
Effet de change sur la moins-value non réalisée des placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global	25	722	(5,183)
Effet des impôts sur le revenu	25	<u>4,309</u>	<u>17,096</u>
Éléments du résultat global, net		<b>(10,056)</b>	<b>(39,891)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>		<b>127,902</b>	<b>(68,547)</b>
Résultat global de l'exercice par action équivalente de capital libéré	G	44	(23)

**Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états**

**BANQUE DE L'UNION HAITIENNE, S.A.**  
**État consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires**  
**Exercice terminé le 30 septembre 2022**  
**(Exprimé en milliers de gourdes)**

	Note	Capital-actions libéré	Actions de trésorerie	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Réserve légale	Réserve bien immobilier hors exploitations	Total
<b>Solde au 30 septembre 2021</b>	<b>G</b>	<b>749,520</b>	<b>(14,083)</b>	<b>1,273,608</b>	<b>1,006,750</b>	<b>335,122</b>	<b>49,909</b>	<b>3,400,826</b>
<b>État du résultat global de l'exercice:</b>								
Résultat net de l'exercice		-	-	-	(28,656)	-	-	(28,656)
Virement à la réserve légale		-	-	-	(9,213)	9,213	-	-
Moins – valeur non réalisée sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global, net d'impôts	25	-	-	-	(36,263)	-	-	(36,263)
Effet de change sur la moins-value des placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global ,net d'impôts	25	-	-	-	(3,628)	-	-	(3,628)
Virement à la réserve sur biens immobiliers hors exploitation		-	-	-	(31,492)	-	31,492	-
<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(109,252)</b>	<b>9,213</b>	<b>31,492</b>	<b>(68,547)</b>
<b>Transactions avec les actionnaires:</b>								
Dividendes en espèces		-	-	-	(160,091)	-	-	(160,091)
Rachats d'actions		-	(7,255)	(74,939)	-	-	-	(82,194)
Frais légaux pour l'augmentation du capital des filiales, net d'impôts		-	-	-	(954)	-	-	(954)
<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>(7,255)</b>	<b>(74,939)</b>	<b>(161,045)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(243,239)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2022</b>	<b>G</b>	<b>749,520</b>	<b>(21,338)</b>	<b>1,198,669</b>	<b>736,453</b>	<b>344,335</b>	<b>81,401</b>	<b>3,089,040</b>

**Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états**

**BANQUE DE L'UNION HAITIENNE, S.A.**  
**État consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires**  
**Exercice terminé le 30 septembre 2023**  
**(Exprimé en milliers de gourdes)**

	Note	Capital-actions libéré	Actions de trésorerie	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Réserve légale	Réserve biens immobiliers hors exploitation	Total
<b>Solde au 30 septembre 2022</b>		<b>G 749,520</b>	<b>(21,338)</b>	<b>1,198,669</b>	<b>736,453</b>	<b>344,335</b>	<b>81,401</b>	<b>3,089,040</b>
<b>État du résultat global de l'exercice:</b>								
Résultat net de l'exercice		-	-	-	137,958	-	-	<b>137,958</b>
Virement à la réserve légale		-	-	-	(20,814)	20,814	-	-
Moins – valeur non réalisée sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global, net d'impôts	<b>25</b>	-	-	-	(10,561)	-	-	<b>(10,561)</b>
Effet de change sur la moins-valeur des placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global, net d'impôts	<b>25</b>	-	-	-	505	-	-	<b>505</b>
Virement à la réserve sur biens immobiliers hors exploitation		-	-	-	(490,963)	-	490,963	-
<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(383,875)</b>	<b>20,814</b>	<b>490,963</b>	<b>127,902</b>
<b>Transactions avec les actionnaires:</b>								
Rachats d'actions		-	(25)	(115)	-	-	-	<b>(140)</b>
Frais légaux liés à l'augmentation du capital-actions d'une filiale, net d'impôts		-	-	-	(6,620)	-	-	<b>(6,620)</b>
<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>(25)</b>	<b>(115)</b>	<b>(6,620)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(6,760)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>		<b>G 749,520</b>	<b>(21,363)</b>	<b>1,198,554</b>	<b>345,958</b>	<b>365,149</b>	<b>572,364</b>	<b>3,210,182</b>

**Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états**

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**  
**État consolidé des Flux de Trésorerie**  
**Exercice terminé le 30 septembre 2023**  
**(Exprimé en milliers de gourdes)**

	Notes	2023	2022
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Résultat net de l'exercice	G	137,958	(28,656)
<i>Éléments de conciliation du résultat net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:</i>			
Amortissement des immobilisations	13	74,386	91,282
Amortissement des actifs incorporels	14	22,512	-
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	12	111,273	93,368
Intérêts sur obligations locatives	12	29,746	23,953
Effet de change sur obligations locatives	12	75,802	82,338
Quote-part - résultats entreprise associée	9	19,225	(2,311)
(Récupération) dotation aux pertes de crédit	22	(612,756)	452,680
Effet de change sur instruments financiers		69,164	223,445
Perte sur immobilisations, nette des transferts		1,297	10,722
Moins-value sur placements en immobilier	15	1,005,590	9,500
<i>Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:</i>			
Écart contrats de location	12	-	(437)
(Augmentation) Diminution des placements à l'étranger, net		(284,375)	(5,193,222)
Remboursements (décaissements) de prêts, net		3,956,051	(3,165,303)
Diminution (augmentation) des bons du Trésor, net		4,942	1,192,504
Paiement des obligations locatives, net des ajustements	12	(142,948)	(118,892)
Augmentation nette des dépôts		99,284	5,664,049
Augmentation des biens hors exploitation		(4,975,905)	(124,495)
Diminution (augmentation) des contrats de location-financement syndiqués, net		42,526	(18,872)
Variation des autres éléments d'actif et de passif		931,458	894,784
Impôts sur le revenu payés		(277,802)	(397,492)
<b>Liquidités provenant (utilisées dans) des activités d'exploitation</b>		<b>287,428</b>	<b>(311,055)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations, net	13	(84,007)	(131,774)
Acquisition actifs incorporels, net		(14,595)	-
<b>Liquidités utilisées dans des activités d'investissement</b>		<b>(98,602)</b>	<b>(131,774)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Diminution - emprunts – BRH, net de la conversion		(155,920)	(428,985)
Dividendes en espèces		-	(160,091)
Diminution des obligations subordonnées		(15,356)	(36,091)
Frais d'augmentation de capital des filiales		(6,620)	(954)
(Rachats) ventes d'actions, net		(140)	(82,194)
<b>Liquidités utilisées dans des activités de financement</b>		<b>(178,036)</b>	<b>(708,315)</b>
<b>Variation nette des liquidités</b>		<b>10,790</b>	<b>(1,151,144)</b>
Liquidités au début de l'exercice		18,993,286	18,667,429
Incidence de change sur les liquidités en devises du début de l'exercice		2,207,478	3,684,479
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	5	<b>G 21,211,554</b>	<b>21,200,764</b>

**Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états**

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(1) ORGANISATION**

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A. (BUH)** est une société anonyme établie sous les lois de la République d'Haïti et autorisée à fonctionner par arrêté présidentiel publié dans Le Moniteur du 26 juillet 1973. L'objectif principal de la BUH est de réaliser toutes sortes d'opérations commerciales bancaires en vue d'intensifier le développement des principales activités économiques du pays. Le siège social de la BUH est situé au no. 3, rue Jean Gilles, Route de l'Aéroport.

**Les filiales** de BUH S.A. consolidées dans les présents états financiers sont :

**AIM CAPITAL S.A.** est une filiale à **100%**. Elle est une société anonyme autorisée à fonctionner par le Ministère du Commerce et de l'Industrie selon avis paru dans Le Moniteur no. 48 du 1<sup>er</sup> avril 2019. La société a pour objet principal d'entreprendre en Haïti ou ailleurs des projets de développement économique et projets immobiliers ; des placements et investissements divers ainsi que des services d'analyse commerciale, des montages et réalisations de projets économiques divers.

**SOFITEC S.A.** est une filiale à **100%**. Elle est une société anonyme autorisée à fonctionner par le Ministère du Commerce et de l'Industrie selon avis paru dans Le Moniteur no. 45 du 17 mars 2022. La société a pour objet principal l'offre de services financiers aux consommateurs et aux entreprises à travers une chaîne de distribution variée ainsi que des services et solutions de paiement et de commerce électronique en Haïti ou ailleurs, et la fourniture et la distribution d'outils de produits et de services financiers et technologiques divers.

Ces deux filiales sont en phase de développement.

De plus, BUH S.A. a investi dans une **entreprise associée**:

**Société Alternative de Solutions Financières, S.A. (SOFIN, S.A.)** opérant sous le nom commercial Ayiti Leasing appartenant à BUH S.A. à concurrence de **40%**. Elle a pour objet principal le développement en Haïti ou ailleurs de services financiers divers ainsi que l'analyse de montages financiers et la révision de projets financiers. Elle a reçu l'autorisation d'opérer par décret le 6 janvier 2014, publié dans Le Moniteur no. 185, le 29 septembre 2014. SOFIN, S.A. a également reçu l'agrément de la BRH en date du 20 juin 2016 pour effectuer des opérations de location-financement de biens et équipements. La participation restante de **60%** est détenue par une société apparentée au Président du Conseil d'Administration de la Banque.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****(a) Cadre de préparation des états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés de la Banque de l'Union Haïtienne ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) à l'exception du fait que pour 2023 la procédure légale n'était pas encore finalisée pour deux des biens réalisés en contrepartie de créances dues, la provision pour pertes de crédit attendues en 2022 et les divulgations requises pour le litige en 2022 et 2023 ne sont pas en conformité avec les normes IFRS tel que reflété dans le rapport des auditeurs indépendants.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 17 mai 2024.

**(b) Base d'évaluation consolidée**

Les états financiers consolidés ci-joints sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers désignés à la juste valeur au niveau des placements à l'étranger (**note 7**), des placements locaux (**note 8**) et des placements en immobilier (**note 15**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat net.

Les méthodes utilisées pour mesurer la juste valeur sont décrites aux **notes 3(d), 3(f) (3m) et (3n)**.

**(c) Monnaie de présentation**

Les états financiers consolidés ci-joints sont préparés en gourdes haïtiennes, monnaie fonctionnelle de la Banque. Les informations financières ont été arrondies en milliers de gourdes.

**(d) Estimations et jugement**

Lors de la préparation de ces états financiers consolidés en accord avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats actuels peuvent être différents de ces estimations.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

### Notes aux états financiers consolidés

#### (2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

##### (d) Estimations et jugement (suite)

Ces estimations et hypothèses sont revues de manière continue. L'effet de révision de ces estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés.

Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des conventions comptables et ont un effet sur les montants reflétés aux états financiers consolidés. Les principaux postes des états financiers consolidés affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous:

<b>Note 6</b>	Bons du Trésor, net
<b>Note 7</b>	Placements à l'étranger, net
<b>Note 8</b>	Placements locaux
<b>Note 9</b>	Titres de participation – entreprise associée
<b>Note 10</b>	Contrats de location – financements syndiqués, net
<b>Note 11</b>	Prêts, net
<b>Note 12</b>	Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives
<b>Note 13</b>	Immobilisations, net
<b>Note 14</b>	Actifs Incorporels, net
<b>Note 15</b>	Placements en immobilier
<b>Note 16</b>	Autres éléments d'actif, net

En 2023, l'économie haïtienne a subi les chocs d'un environnement externe de plus en plus volatile affecté notamment par une forte inflation mondiale et les retombées de la guerre en Ukraine. En Haïti, les tensions socioéconomiques se sont intensifiées causant des entraves à la libre circulation, une pénurie de produits pétroliers et la hausse du taux de change. Il s'ensuivit une hausse importante du taux d'inflation mensuel de 11% en octobre 2022 qui a porté le glissement annuel à 47.2% à cette date. Cette situation a résulté au classement d'Haïti, par les grandes firmes d'audit internationales, au titre d'économie hyperinflationniste, puisque, comme élément déclencheur, le taux d'inflation cumulatif sur trois ans excédait pour la première fois la barre de 100% (105% au 30 septembre 2023). Cependant, ce classement n'est pas encore adopté par les autorités monétaires en Haïti ou par la grande majorité des entités locales vu que la hausse de l'indice d'inflation est due à un contexte temporaire.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)****(d) Estimations et jugement (suite)**

En effet, une tendance inverse est observée depuis ce classement suite à des mesures prises par le Gouvernement, notamment pour augmenter les recettes publiques. Le taux d'inflation mensuel est passé de 11% en octobre 2022 à une moyenne mensuelle de 1.6% pour l'année 2023. Le taux de change a diminué de 154 gourdes pour un dollar US en mars 2023 à 134 gourdes pour un dollar US en septembre 2023. Les prévisions d'inflation à la baisse pour l'année 2024, tel que publié par le FMI, s'élèvent à 13%. Au cas où ces prévisions d'indice d'inflation ne se confirmeraient pas et que l'indice cumulatif d'inflation sur trois ans se maintiendrait au-dessus de 100% en 2024, la Banque reverrait ses états financiers consolidés à la lueur des exigences de IAS 29 « Information Financière dans les Économies Hyperinflationnistes ». Cette norme préconise le retraitement des actifs et passifs non monétaires ainsi que de tous les éléments du résultat global à l'aide d'un indice général des prix ainsi que la reconnaissance en résultat net du profit ou de la perte nette sur la position monétaire.

De l'avis de la Direction, les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés dans les états financiers consolidés ci-joints, à l'exception du fait que des reclassifications ont été effectuées entre les immobilisations et les actifs incorporels et entre les liquidités et les autres passifs pour une meilleure présentation de ces postes aux états financiers consolidés

**(a) Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de BUH et des filiales. Les filiales sont des entreprises contrôlées par BUH. La Banque détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en raison du pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci. La Banque est présumée avoir le contrôle lorsqu'elle détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote d'une entité. Une liste des filiales du Groupe est présentée à la **note 23**.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(a) Principes de consolidation (suite)**

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle sur leurs opérations a été effectivement transféré à la Maison Mère. Les opérations et les soldes réciproques intersociétés sont éliminés. L'avoir net et le résultat net de la participation minoritaire dans les filiales lorsqu'applicable sont présentés séparément dans les états financiers consolidés.

En cas de modification de la participation de la Maison Mère dans la filiale, les valeurs comptables des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées pour refléter la modification de participation respective dans la filiale. Toute différence entre le montant de l'ajustement aux participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisée directement aux capitaux propres.

Lorsque la Société cède le contrôle d'une filiale, elle décomptabilise les actifs et passifs de la filiale ainsi que la participation minoritaire à la date de cession de contrôle ; elle comptabilise la participation conservée à la juste valeur à la date de cession de contrôle, avec une contrepartie à l'état du résultat net. Cette valeur devient la nouvelle base de coût des titres de participation.

**(b) Conversion des comptes exprimés en devises**

Conformément à IAS no. 21, les éléments monétaires d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change prévalant à la date du bilan consolidé. Les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état consolidé du résultat net.

Les transactions effectuées en devises sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction. Les gains et pertes sur les opérations de change sont inscrits à l'état consolidé du résultat net.

**(c) Dépréciation des actifs financiers**

En accord avec les exigences de IFRS 9, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créances comptabilisés au coût amorti, à l'exception des contrats de location-financement syndiqués pour lesquels une approche simplifiée s'applique.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(c) Dépréciation des actifs financiers (suite)**

Les instruments de capitaux propres gardés à la juste valeur par le biais du résultat net ou du résultat global ainsi que les instruments de créances gardés à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas sujets à dépréciation.

Cette provision pour pertes de crédit attendues selon IFRS 9 est basée sur une série d'hypothèses et de méthodologies de crédit propres à la Banque et au système bancaire en général qui incluent :

- Les changements au niveau de la notation du risque de crédit des emprunteurs
- La durée de vie des facilités de crédit
- L'intégration de certaines informations prospectives
- Les prévisions concernant le contexte actuel (ie: changements au niveau des conditions macroéconomiques telles que l'inflation, les taux d'intérêts, le taux de change de la gourde par rapport au dollar US et le Produit Intérieur Brut)
- Les troubles politiques avec des conséquences économiques importantes pour le pays qui ont : entravé la libre circulation dans certaines zones, affecté le pouvoir d'achat des consommateurs et décapitalisé plusieurs entreprises
- Les sanctions prises par certains pays contre certains agents politiques et économiques en Haïti, accentuant le climat d'incertitude et de crise.

La Direction doit donc exercer un niveau de jugement important pour établir cette provision pour pertes de crédit attendues, à chaque date de clôture. Les critères réglementaires de la Banque Centrale qui ont toujours été en ligne avec la gestion interne de la Banque en termes de risque de crédit, et qui présentent l'avantage d'avoir été testés et validés, sont également pris en considération. Les déficits de provision dans le cadre de l'application de IFRS 9 par rapport aux exigences réglementaires font l'objet d'ajustements et sont reflétés dans les comptes de réserve lorsque requis (**note 3 t**).

Cette provision pour pertes de crédit attendues (PCA) est déterminée en considérant la classification des actifs financiers en différentes phases comme suit :

**Phase 1** Les actifs financiers n'ayant pas subi de détérioration spécifique de crédit (moins de 31 jours de retard) : les bons du Trésor (**note 6**), les placements à l'étranger au coût amorti (**note 7**), les prêts (**note 11**), les actifs financiers dans les autres éléments d'actif (**note 16**) et les engagements hors bilan (**note 26**) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont établies pour les 12 mois à venir.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(c) Dépréciation des actifs financiers (suite)**

**Phase 2** Les actifs financiers précités pour lesquels il y a une détérioration du crédit importante depuis la comptabilisation initiale sont considérées comme des actifs dépréciés. Les actifs financiers (31-90 jours de retard) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont établies sur la durée de vie des actifs financiers.

**Phase 3** Les actifs financiers précités qui ont subi des événements affectant sévèrement leurs flux de trésorerie futurs sont considérés comme des actifs à défaut. Les actifs financiers (plus de 90 jours de retard) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont aussi établies sur la durée de vie des actifs financiers.

Les actifs financiers à défaut pour lesquels la Banque a épuisé tous les recours légaux et autres sont décomptabilisés et sont présentés à la valeur de la garantie qui sera réalisée.

Si la notation de risque de crédit s'améliore pour un instrument financier, cet actif est reclassifié dans la phase correspondant au nouveau statut de cet actif financier à la date de présentation de l'information financière. Ceci résulte donc en des transferts de provision d'une phase à l'autre au cours de l'exercice.

Les pertes de crédit attendues (PCA) par phase sont calculées à l'aide des trois variables suivantes :

- La Probabilité de Défaut (PD) pour un actif financier ou une catégorie d'actifs financiers (avec des risques similaires) correspondant au pourcentage de perte estimé.
- L'Exposition en Cas de Défaut (ECD) représentant le montant du principal et des intérêts.
- La Perte en Cas de Défaut (PCD) représentant le pourcentage non sécurisé de l'ECD. Elle prend en considération le montant des garanties récupérables.

Par la suite, les pertes de crédit attendues sont actualisées en général au taux d'intérêt effectif de l'instrument financier respectif.

Les pertes de crédit sur les actifs financiers sont comptabilisées dans la dotation aux pertes de crédit à l'état du résultat net (**note 22**).

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(c) Dépréciation des actifs financiers (suite)**

Pour les contrats de location-financement syndiqués (**note 10**), la Banque applique la **méthode simplifiée** permise par IFRS 9, qui requiert l'évaluation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif financier dès l'initiation du crédit et à chaque date d'évaluation. À titre d'expédient pratique, une matrice de provision est utilisée pour déterminer les pertes de crédit attendues pour ces créances. Cette matrice prend en considération les taux historiques de défaut pour chaque segment de portefeuille, ainsi que l'impact de projections futures et les conditions macro-économiques.

**(d) Détermination de la juste valeur**

IFRS 13 établit une hiérarchie des justes valeurs pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur et des informations fournies à leur sujet. Elle comporte trois niveaux :

- Les données d'entrée de **Niveau 1** qui comprennent les cours (non ajustés) auxquels une entité peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un cours sur un marché actif fournit les indications les plus fiables quant à la juste valeur.
- Les données d'entrée de **Niveau 2** sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de **Niveau 1**, qui sont observables directement ou indirectement. Elles comprennent les cours sur des marchés actifs ou non actifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires.
- Les données d'entrée de **Niveau 3** sont des données non observables concernant l'actif à la date d'évaluation. Les données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur seulement dans la mesure où il n'existe pas des données d'entrées observables pertinentes disponibles.

La juste valeur d'un actif financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La norme IFRS 13 considère le marché principal comme celui sur lequel on observe le volume et le niveau d'activité les plus élevés et le marché le plus avantageux celui qui maximise le montant qui serait reçu ou minimise le montant qui serait payé pour la transaction en question, en l'absence de marché principal.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(d) Détermination de la juste valeur (suite)**

Pour les actifs transigés sur les marchés boursiers, les valeurs cotées des marchés actifs sont utilisées (**Niveau 1**). S'il n'existe pas de prix coté, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'appréciation de données observables, tel que décrit dans les notes respectives (**Niveau 2**).

**(e) Liquidités**

Les liquidités sont comptabilisées au coût et représentent les montants gardés en caisse, les dépôts à la BRH et à la BNC en couverture des réserves obligatoires, les dépôts à des banques étrangères avec une maturité à très court terme, et/ou remboursables sur demande, et les effets en compensation.

**(f) Placements**

À leur comptabilisation initiale, la Banque procède à la classification des placements en fonction du modèle économique et des caractéristiques de flux de trésorerie de ces instruments financiers.

Les placements sont ainsi comptabilisés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais du résultat global selon les catégories définies par IFRS 9.

*i) Au coût amorti.* Ces placements sont composés d'instruments de créance suivants : bons du Trésor (**note 6**), obligations du Gouvernement des États – Unis, de sociétés privées et financières et de sociétés financières nanties par des hypothèques et d'un dépôt à terme dans une institution financière aux États-Unis (**note 7i**) qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. La détention de ces placements s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels. Ces placements sont à maturité fixe et gardés à échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues lorsqu'applicable. Les primes et escomptes et les coûts de transactions connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de chaque instrument dans les revenus nets d'intérêts. Les fluctuations de valeur ne sont pas comptabilisées mais sont divulguées en notes aux états financiers consolidés.

Les gains et les pertes réalisés lors de la vente des placements à maturité fixe sont imputés à l'état du résultat net de l'exercice, au cours duquel ils se produisent.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(f) Placements (suite)**

*ii) Juste valeur par le biais de résultat net.* Ces placements consistent en des instruments de créances : obligations de sociétés privées et financières et d'instruments de capitaux propres dans une institution financière aux États-Unis (**note 7**) et dans une société locale (**note 8**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur, par le biais du résultat net. Ces placements sont généralement acquis en vue de revente ou dans le but de réaliser des plus-values.

Les coûts des transactions sont imputés directement aux résultats. Les revenus d'intérêts, dividendes et les fluctuations de juste valeur sont comptabilisés à l'état du résultat net ainsi que les gains et les pertes réalisés lors de l'aliénation de ces titres.

*iii) Juste valeur par le biais de résultat global.* Ces placements consistent en des instruments de capitaux propres dans des sociétés aux États-Unis (**note 7 iii**) comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat global. Les plus ou moins-values non réalisées incluant le change sont comptabilisées net d'impôts dans les autres éléments du résultat global, et aux bénéficiaires non repartis à l'avoir des actionnaires. À la disposition de ces placements les plus ou moins-values cumulées ne sont pas reclassées au résultat net.

**(g) Titres de participation-entreprise associée**

Ces titres sont comptabilisés selon la méthode en équivalence, lorsque la Banque est présumée exercer sur l'entreprise associée une influence notable, c'est-à-dire qu'elle détient directement ou indirectement 20% ou plus des droits de vote dans l'entité émettrice, et/ou qu'elle exerce cette influence par le biais d'autres facteurs. Cette méthode consiste à comptabiliser l'investissement à la valeur d'acquisition en y ajoutant sa quote-part des résultats enregistrés par l'entité émettrice et en y déduisant sa quote-part des dividendes versés ou déclarés. Après la date d'acquisition, des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires dans le cas de modification du pourcentage de participation ou dans le cas de variations attribuables à d'autres éléments du résultat global tels que la réévaluation des actifs corporels ou des écarts de conversion.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(g) Titres de participation-entreprise associée (suite)**

Les profits et pertes découlant des transactions d'amont (i.e. vente d'actifs à la Banque par l'entreprise associée) et d'aval (vente ou apport d'actifs par la Banque à l'entreprise associée) et portant sur des transactions effectuées entre la Banque et l'entreprise associée ne sont enregistrés qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée.

Cependant, lorsque les transactions d'aval indiquent une diminution de la valeur nette de réalisation des actifs qui doivent être vendus ou apportés, ces pertes doivent être intégralement enregistrées par la Banque. Lorsque des transactions d'amont indiquent une diminution de la valeur nette de réalisation des actifs qui doivent être acquis ou une perte de valeur de ces actifs, la Banque comptabilise sa quote-part de ces pertes.

Lorsque les intérêts de l'investisseur sont ramenés à zéro, l'investissement est comptabilisé à titre de passif, dans la mesure où l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite envers l'entreprise associée. L'investisseur ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans les profits de l'entreprises associée qu'à compter du moment où cette quote-part est égale à sa quote part des pertes non comptabilisées.

La participation dans une entreprise associée est la valeur comptable de la participation, ainsi que toute avance à long terme qui en fait constitue une participation nette de l'investisseur dans l'entreprise associée. Les pertes comptabilisées lors de l'application de la méthode de mise en équivalence qui excèdent la participation de l'investisseur en actions ordinaires sont imputées aux autres composantes de la quote-part de l'investisseur dans l'entreprise associée selon l'ordre de priorité en cas de liquidation.

Les gains et pertes réalisés lors de l'aliénation de ces titres, ainsi que les dévaluations destinées à montrer un fléchissement permanent de la valeur d'origine des titres de participation sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

La Banque cesse d'utiliser la méthode de mise en équivalence à compter de la date où sa participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée. Lorsque l'intérêt conservé constitue un actif financier, il est comptabilisé à la juste valeur en accord avec IFRS 9. Les différences résultant de ce traitement sont enregistrées à l'état consolidé du résultat net.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(h) Prêts**

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les prêts non productifs consistent en des prêts en défaut de paiement avec 90 jours de retard et plus. Ces prêts sont comptabilisés comme prêts courants lorsque les paiements sont à jour et que la Direction n'a plus de doute concernant le recouvrement de ces prêts.

Les prêts avec moratoire sont ceux qui ont reçu un moratoire sur le principal selon les dispositions prises par la Banque Centrale. Ces prêts respectent les modalités de paiement d'intérêts. Les prêts qui au terme du moratoire se régularisent sont reclassés dans leurs catégories respectives. Les prêts qui nécessitent des modifications plus importantes aux conditions des prêts en raison de la détérioration de la situation de l'emprunteur sont classifiés comme prêts restructurés.

Les prêts restructurés sont ceux pour lesquels la Banque accepte de modifier les dispositions en raison de la détérioration financière de l'emprunteur. Lorsque les modifications de ces modalités n'ont pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt restructuré n'est pas décomptabilisé. Le risque de défaillance selon les modalités modifiées est comparé au risque de défaillance selon les modalités contractuelles initiales pour déterminer s'il y a augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Lorsque la modification des modalités entraîne la décomptabilisation du prêt, la date de modification devient la date de comptabilisation initiale du nouveau prêt pour l'application du modèle de dépréciation. Ce traitement peut engendrer un gain ou une perte sur décomptabilisation.

Les prêts sont radiés contre la provision pour pertes de crédit attendues sur prêts établie au bilan lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sommes. Les soldes de cartes de crédit sont ordinairement radiés lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 180 jours, à moins de négociations en cours avec certains clients.

Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées directement à l'état consolidé du résultat net.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(h) Prêts (suite)**

La Direction établit une provision pour pertes de crédit attendues en fin d'exercice qui représente une estimation des pertes de crédit attendues sur le portefeuille de prêts à cette date conformément à ce qui est décrit à la **note 3b**.

Pour le portefeuille de cartes de crédit, des critères de provisions spécifiques différents de ceux des autres catégories de portefeuille sont utilisées afin de prendre en compte les risques plus élevés que présente ce secteur.

La dotation aux pertes de crédit sur prêts, apparaissant à l'état consolidé du résultat net, représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, nette des radiations, et de l'effet de change résultant de la réévaluation des provisions spécifiques pour pertes de crédit attendues exprimées en dollars.

La Banque respecte également la réglementation de la Banque Centrale en matière de provision telle que prescrite dans la circulaire 87. Lorsque la provision requise selon les normes établies par la Banque Centrale excède la provision pour pertes de crédits attendues reflétée au bilan, l'excédent de provision est reflété dans un compte de réserve générale pour pertes sur prêts, à l'avoir des actionnaires (**note 3 u**).

**(i) Contrats de location-financement syndiqués**

La Banque finance conjointement avec une entreprise associée, des contrats de location-financement. Le risque et la rémunération sur ces contrats sont partagés en fonction des accords contractuels individuels. Ces contrats de financement sont scindés en :

**Contrats en cours** qui représentent des contrats engagés avec les clients mais non encore finalisés puisque les biens ne sont pas encore exploités. Ces contrats en cours sont de courte durée et sont transférés comme contrats de location-financement en exploitation une fois qu'ils deviennent effectifs. Ces contrats sont présentés au coût amorti, net de la provision pour pertes de crédit attendues.

**Contrats de financement en exploitation** sont des contrats de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Cette classification prend en considération : la durée du contrat par rapport à la durée de vie économique du bien ; l'option d'achat à une valeur symbolique qui rend quasi-certaine la réalisation de cette option et la valeur actualisée des mensualités qui équivaut presque à la valeur du bien. En général, ces contrats sont conclus pour une période de 12 à 60 mois. La totalité de ces contrats de location-financement ont une valeur résiduelle quasiment nulle.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(i) Contrats de location-financement syndiqués (suite)**

Ces contrats de location-financement sont comptabilisés au montant de l'investissement qui comprend les paiements qui seront reçus du preneur pour couvrir le financement de l'actif en question y compris : la valeur payée aux fournisseurs, TCA incluse, et les coûts directs initiaux incluant les primes d'assurance. Les revenus d'intérêts différés résultant de ce traitement sont présentés au net des contrats de location - financement et sont sujets à l'amortissement financier de manière constante sur la durée du contrat. Les revenus d'intérêts sont reconnus à l'état consolidé du résultat net.

Les comptes à recevoir relatifs aux contrats de location – financement sont analysés régulièrement par la Direction en vue d'identifier les pertes de crédit attendues potentielles. Une provision pour pertes de crédit attendues est constituée, le cas échéant.

Selon l'**approche simplifiée** de IFRS 9 décrite à la **note 3c**, la dotation aux pertes de crédit attendues apparaissant à l'état consolidé du résultat net représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, net des radiations, et de l'effet de change résultant des provisions spécifiques exprimées en dollars. Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

**(j) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives**

Les contrats de location sont comptabilisés en accord avec les prescrits de IFRS 16.

À la comptabilisation initiale la Banque enregistre un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative pour les contrats de location relatifs aux propriétés louées en accord avec IFRS 16.

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de l'obligation locative augmenté des paiements de loyers payés d'avance, plus les coûts directs initiaux engagés par le preneur, plus une estimation de tout coût de démantèlement prévu de l'actif sous-jacent moins tout avantage incitatif à la location. Cet actif non monétaire est exprimé dans la monnaie fonctionnelle de la Banque et est amorti sur une base linéaire, sur la durée probable anticipée du contrat de location.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(j) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives (suite)**

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date du début, en utilisant le taux d'emprunt marginal. Ce passif monétaire est exprimé en la monnaie de contrat de location y relatif. L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il y a une modification dans les paiements de loyers futurs découlant d'un changement dans un index ou un taux, ou lorsque la Banque change son évaluation relative à l'exercice de l'option de renouvellement ou de résiliation. L'ajustement de l'obligation locative est porté en ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation afférent ou est enregistré au résultat net si l'actif au titre de droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Dans le cas des contrats variables, qui sont exprimés en fonction d'un indice, comme le taux de change ou la variation de prix, l'effet de l'indexation est capitalisé à l'actif et est amorti sur la durée restante de l'actif au titre de droits d'utilisation.

L'amortissement de l'actif à titre de droits d'utilisation et la charge d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif relative aux obligations locatives sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

La comptabilisation des contrats de location selon IFRS 16, implique du jugement et requiert de la Banque l'application d'hypothèses et d'estimation, pour déterminer :

- Que le taux d'intérêt approprié soit utilisé pour actualiser les obligations locatives.
- Que la durée des contrats de location soit adéquate. Pour ceci, la Banque doit évaluer si elle a une certitude raisonnable que l'option de renouvellement ou de résiliation de contrat sera exercée en tenant compte de certains aspects comme : les modalités du contrat, la nature et la localisation du bien, l'existence d'améliorations locatives importantes, la disponibilité de solutions alternatives pour se relocaliser dans la même zone.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(k) Actif incorporel**

Les actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique qui représentent de avantages économiques futurs et qui sont contrôlés par la Banque. Ils sont comptabilisés au coût amorti et comprennent essentiellement les logiciels acquis de fournisseurs externes ou développés à l'interne.

Les taux d'amortissement sont de 14% à 20%.

Les débours effectués à date pour les actifs incorporels non encore prêts à être utilisés sont considérés comme des actifs incorporels en cours. Ils seront amortis sur une base linéaire sur leur durée de vie utile à partir du moment où ils seront prêts à être utilisés.

**(l) Immobilisations**

Les immobilisations sont reflétées au coût. À l'exception des terrains, des améliorations locatives et des investissements en cours, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leurs vies utiles.

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire. Les investissements en cours seront amortis sur leur durée de vie estimative à partir du moment où ils seront prêts à être utilisés.

Les taux en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont comme suit :

Immeubles	5%
Véhicules	25%
Équipements, matériel et mobilier	10%- 20%
Équipements informatiques	20%
Améliorations locatives	10%

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(l) Immobilisations (suite)**

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des différentes catégories d'immobilisations sont revues à chaque fin d'exercice.

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées, alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de la disposition d'immobilisations sont reflétés à l'état consolidé du résultat net.

**(m) Propriétés détenues pour revente**

Conformément à IFRS 5, les propriétés détenues pour revente sont des terrains et immeubles reçus en dation de créances en compensation de montants dus incluant: les soldes de prêts et d'intérêts à recevoir, et les frais décaissés par la Banque à des fins de reprise, lors de l'insolvabilité constatée des débiteurs. Ces propriétés sont comptabilisées à la juste valeur estimative, à la date de la transaction.

La Banque a établi un programme de vente selon lequel ces propriétés devraient être activement commercialisées dans leur état actuel dans un délai n'excédant pas en général un an, à moins de circonstances indépendantes du contrôle de la Banque. Les biens ne répondant pas à ces critères sont reclassés dans les placements en immobilier.

La valeur aux livres de ces propriétés est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée, via l'état du résultat net, à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente net estimé, dans le cours normal des activités.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(m) Propriétés détenues pour revente (suite)**

La juste valeur est estimée à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants.

Conformément à la réglementation bancaire, une réserve est requise sur les propriétés détenues pour revente (**note 3v**) et est comptabilisée à un poste distinct, réserve pour biens immobiliers hors exploitation, à l'état consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires.

Aux 30 septembre 2023 et 2022, il n'y a pas de propriétés détenues pour revente.

**(n) Placements en immobilier**

Les placements en immobilier représentent des terrains et immeubles détenus par la Banque pour une période et une utilisation indéterminées, en prévision que les biens connaîtront un accroissement en valeur par rapport à leur valeur comptable d'origine.

Ces terrains et immeubles sont gardés à la juste valeur et ne sont pas amortis, conformément au traitement permis par IAS 40. Les justes valeurs sont révisées chaque fin d'exercice à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants. Ces justes valeurs prennent en considération les modalités des datations conditionnelles ou des accords de rétrocessions.

Toute plus ou moins-value résultant d'un changement dans la juste valeur de ces placements en immobilier est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Les revenus de loyers et les frais relatifs à la gestion des immeubles sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

Conformément à la réglementation bancaire, une réserve générale est requise sur les placements en immobilier (**note 3v**) et est comptabilisée à un poste distinct, réserve pour biens immobiliers hors exploitation, à l'état consolidé de l'évolution de l'avoir des actionnaires.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(o) Achalandage**

L'achalandage reflété dans les autres éléments d'actif représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis. Cet actif n'est pas amorti. L'achalandage doit subir un test annuel de dépréciation ou plus fréquemment si des évènements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable aurait subi une dépréciation. L'achalandage est présenté au coût moins toutes pertes de valeur encourues. Il n'y a pas de baisse de valeur permanente de la valeur comptable de l'achalandage à la date de ces états financiers consolidés.

**(p) Dépôts, emprunts et obligations subordonnées**

Les dépôts, emprunts et obligations subordonnées constituent des passifs financiers qui sont initialement mesurés à la juste valeur et présentés net des coûts de transactions directement attribuables à l'émission de ces instruments, et comptabilisés ensuite au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces passifs financiers est assimilable à la valeur aux livres, puisque les taux d'intérêts sont indexés aux taux du marché. Les frais d'intérêts payés sur ces titres sont comptabilisés au poste frais d'intérêts de l'état consolidé du résultat net.

**(q) Capital-actions**

Le capital-actions, reflété à l'avoir des actionnaires, est composé d'actions ordinaires. Les coûts directs liés à l'émission de nouvelles actions sont comptabilisés, net de l'effet de l'impôt sur le revenu, aux bénéfices non répartis.

Les dividendes sur les actions ordinaires sont enregistrés lorsqu'approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires contre les bénéfices non répartis.

**(r) Surplus d'apport**

L'excédent des versements reçus sur le capital-actions par rapport à la valeur nominale des actions est enregistré au surplus d'apport. L'écart entre le prix des actions rachetées et la valeur nominale de ces actions est imputé au surplus d'apport jusqu'à épuisement de ce compte, puis aux bénéfices non répartis.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(s) Actions de trésorerie**

Les actions de trésorerie représentent des actions rachetées par la Banque. Ces actions sont reflétées à ce poste à leur valeur nominale.

**(t) Réserve légale**

Conformément à la loi sur les sociétés financières, un prélèvement de 10% sur le résultat avant impôts sur le revenu, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est effectué chaque année en vue de constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 50% du capital-actions libéré.

**(u) Réserve générale pour pertes sur prêts**

Le poste de réserve générale pour pertes sur prêts, établi par la Direction, est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente l'excédent des provisions requises par la Banque Centrale par rapport aux provisions calculées selon la Norme Internationale d'Information Financière IFRS 9. Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

**(v) Réserve – biens immobiliers hors exploitation**

Le poste de réserve - biens immobiliers hors exploitation, est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente les réserves requises par la BRH sur ces biens en fonction de la Loi bancaire du 20 juillet 2012. Elles sont constituées de ce qui suit:

- À la réception, 30% de la juste valeur estimative des biens reçus en garantie de paiement par le biais d'adjudication ou de dation, à partir de l'application de cette Loi.
- Annuellement, 20% de la valeur inscrite des biens adjugés ou reçus en dation de paiement, non vendus après un délai de deux ans jusqu'à 100% de la valeur inscrite. Cette addition au niveau de la réserve est applicable depuis le 3 décembre 2015 en fonction de la note interprétative no.1 de la BRH datée du 3 décembre 2013 sur l'application de l'article 189 de la Loi bancaire.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(v) Réserve – biens immobiliers hors exploitation (suite)**

Cette réserve n'est pas sujette à distribution et n'est pas considérée dans le calcul des fonds propres réglementaires. Lorsque la Banque dispose de biens immobiliers hors exploitation, les réserves constituées sur ces biens sont virées aux bénéfices non répartis.

**(w) Intérêts**

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêts effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les prêts, les contrats de location-financement syndiqués, les bons du Trésor et les placements à l'étranger ainsi que les dépenses d'intérêts sur les dépôts, emprunts et obligations subordonnées.

**(x) Commissions**

Les commissions qui sont importantes aux taux d'intérêts effectifs des actifs et passifs financiers sont incluses dans le calcul de ces taux d'intérêts effectifs.

Les revenus et les dépenses de commissions assimilables à des frais de service sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net lorsque les services sont rendus.

**(y) Impôts sur le revenu**

Conformément à IAS 12, la dépense d'impôts est enregistrée à l'état consolidé du résultat net sauf lorsqu'elle se rapporte à des éléments enregistrés directement à l'avoir des actionnaires ou à l'état consolidé du résultat global. Dans ces cas, l'effet des impôts qui y sont liés est également reporté à l'avoir des actionnaires et à l'état consolidé du résultat global.

Les impôts sur le revenu comprennent les impôts courants et les impôts reportés lorsqu'applicables. Les impôts courants représentent les impôts calculés sur les résultats imposables fiscalement en appliquant les taux statutaires ainsi que tous autres ajustements qui affectent les montants d'impôts à payer ou à récupérer de la Banque.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(y) Impôts sur le revenu (suite)**

Les impôts reportés provenant des écarts temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur correspondante pour fins fiscales, sont reflétés dans les autres éléments d'actif et/ou de passif.

La Banque a comptabilisé, aux autres éléments d'actif et de passif :

- Les impôts reportés résultant de la réévaluation de l'ancien siège social qui sont amortis proportionnellement à la durée de vie de l'immeuble.
- Les impôts reportés relatifs aux actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives qui sont amortis annuellement sur la durée des contrats.
- Les impôts reportés relatifs à la quote-part des résultats annuels des entreprises associées. L'impôt reporté est calculé sur la quote-part des résultats annuels au taux effectif applicable aux dividendes et est diminué sur la base des impôts payés à la distribution de dividendes ou lorsque les quotes-parts sont réinvesties dans le cadre d'une distribution de dividendes en actions.
- L'impôt reporté relatif à la plus (moins)-value des placements à l'étranger gardés à la juste valeur par le biais du résultat global qui sera renversé à la disposition des placements.

**(z) Réserves statutaires**

Conformément aux lois et réglementations régissant la matière, les banques doivent garder à la Banque Centrale des réserves statutaires, aux 30 septembre 2023 et 2022, de 40% sur les passifs en gourdes et de 53% sur les passifs en monnaies étrangères, respectivement. Les réserves sur les passifs libellés en monnaies étrangères doivent être maintenues en gourdes à raison de 12.5%.

À partir de juin 2015, le taux de réserves obligatoires pour les dépôts des entreprises publiques non financières est de 100%.

**(aa) Résultat net par action équivalente de capital libéré**

Le résultat net par action équivalente de capital libéré est calculé en divisant le résultat net consolidé de l'exercice, par la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(ab) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application**

En date de ces états financiers consolidés, certaines normes, modifications et interprétations ont été émises mais ne sont pas encore entrées en vigueur en date du 30 septembre 2023. Elles n'ont pas été prises en considération dans la préparation des états financiers consolidés de la BUH. Ce sont principalement :

<p><b><i>IFRS 17</i></b> <i>Contrats d'assurance</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2023. IFRS 17 remplace IFRS 4.</p>
<p><b><i>Modifications d'IFRS 10 et IAS 28</i></b> <i>États financiers consolidés et participation dans des entreprises associées et des coentreprises</i></p>	<p>L'IASB n'a pas encore fixé la date d'entrée en vigueur de ces modifications qui traitent de la vente et de l'apport d'actifs entre investisseurs et entreprises associées ou coentreprises.</p>
<p><b><i>Modification d'IAS 1</i></b> <i>Présentation d'états financiers</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui modifie principalement la classification des passifs courants et non courants, et qui clarifie également les normes comptables à divulguer selon leur importance.</p>
<p><b><i>Modification d'IAS 8</i></b> <i>Méthodes comptables et changements d'estimations comptables</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui introduit une nouvelle définition des estimations comptables et précise la relation entre méthodes comptables et estimations comptables.</p>
<p><b><i>Modification à IAS 12</i></b> <i>Impôts sur le revenu</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui clarifient comment les sociétés doivent enregistrer les impôts reportés relatifs à certaines transactions comme des contrats de bail et des provisions pour retraits d'actifs.</p>

La Direction ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(4) GESTION DES RISQUES**

La gestion des risques est d'une importance cruciale dans l'exploitation de la Banque. La BUH a défini sa "politique globale de gestion des risques" qui contient les principes fondamentaux de création et de fonctionnement du système de gestion des risques, à savoir :

- La définition de son cadre général de gestion intégrée des risques,
- Les règles de la gouvernance et l'organisation de la gestion des risques,
- Les composantes génériques du processus de gestion des risques, et
- La culture de risque sur tous les niveaux d'opération de la BUH.

De fait, cette nouvelle Direction a su développer une plus grande habileté dans la gestion des risques, combinée avec les efforts tant au niveau du Commercial, des Engagements en passant par la Direction Générale et le support inconditionnel du Comité de Crédit. En effet, l'implémentation des nouvelles méthodes de gestion des risques, qui a commencé depuis l'exercice 2021-2022 ont fortement contribué à un assainissement des risques de crédit, un meilleur contrôle du risque opérationnel, une approche pragmatique en matière de gestion du risque de marché et sans oublier, une gestion saine et adéquate du risque de gestion du capital.

En effet, pour l'exercice 2022-2023, à travers les différents outils qui ont permis d'assurer une meilleure gestion en matière de risque, nous avons su établir une communication efficace, des séances de formation et un accompagnement à tous les niveaux pour développer la culture de risque au sein de la BUH. Il est important de souligner qu'un renforcement est prévu pour l'exercice en cours, afin de sensibiliser les différents départements sur l'importance de la gestion des risques à la banque.

La BUH est très sensibilisée aux risques liés au blanchiment d'argent et a renforcé ses procédures de contrôle de manière à anticiper, cerner et mieux gérer les risques liés à la problématique du blanchiment. Une plus grande vigilance est exercée au niveau opérationnel de manière à signaler ponctuellement aux autorités compétentes tout mouvement transactionnel anormal ou inhabituel, ainsi que toute situation équivoque suscitant un doute dans les comportements de la clientèle.

De plus, des séances de formation sont assurées par la Direction de la Conformité dans toute la Banque en vue de sensibiliser et responsabiliser davantage ses employés à la problématique du blanchiment. Le logiciel de surveillance AML, pour le profilage est en production depuis le 31 juillet 2018. Depuis cet exercice, l'intégration des procédures de lutte anti-blanchiment dans les processus opérationnels, est devenue une démarche majeure pour construire différents niveaux de vigilance à commencer par les unités opérationnelles.

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidités, de crédit, de capital et de marché qui inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**A) RISQUE DE LIQUIDITÉS**

L'appréciation par la Direction des principaux risques de la Banque est comme suit :

La gestion du risque de liquidités permet de dégager régulièrement les excédents à placer dans les instruments financiers disponibles.

Le service de la Trésorerie de la Banque assure une gestion prudente quotidienne de ses besoins opérationnels en liquidités. Les dépôts à terme à échoir ainsi que les besoins du Département de Crédit pour des décaissements éventuels sont pris en compte dans les paramètres de calcul des excédents disponibles pour placements.

La BUH respecte les réserves obligatoires exigées par la circulaire 111 aux 30 septembre 2023 et 2022.

Les dates d'échéance des passifs financiers de la Banque étaient comme suit aux 30 septembre:

**30 septembre 2023**

(En milliers de gourdes)		Courants	1-3 mois	4 mois-1 an	Plus d'un an	Total
<b>Dépôts: (note 17)</b>						
Dépôts à vue	<b>G</b>	15,233,588	-	-	-	<b>15,233,588</b>
Dépôts d'épargne		10,317,835	-	-	-	<b>10,317,835</b>
Dépôts à terme		-	<u>2,247,446</u>	<u>8,393,960</u>	<u>1,096,144</u>	<u><b>11,737,550</b></u>
<b>Total dépôts</b>		<b><u>25,551,423</u></b>	<b><u>2,247,446</u></b>	<b><u>8,393,960</u></b>	<b><u>1,096,144</u></b>	<b><u>37,288,973</u></b>
Bons du Trésor, mis en pension, net (note 6)		-	3,835	-	-	<b>3,835</b>
Obligations locatives (note 12)		9,853	29,560	78,826	527,257	<b>645,496</b>
Autres éléments de passif net des impôts, des taxes à payer et des impôts reportés (note 19)		2,033,073	31,526	408,130	-	<b>2,472,729</b>
Obligations subordonnées (note 20)		-	-	<u>365,931</u>	<u>1,007,246</u>	<u><b>1,373,177</b></u>
		<b><u>2,042,926</u></b>	<b><u>64,921</u></b>	<b><u>852,887</u></b>	<b><u>1,534,503</u></b>	<b><u>4,495,237</u></b>
<b>TOTAL</b>	<b>G</b>	<b>27,594,349</b>	<b>2,312,367</b>	<b>9,246,847</b>	<b>2,630,647</b>	<b>41,784,210</b>

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**A) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)**

**30 septembre 2022**

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>Courants</b>	<b>1-3 mois</b>	<b>4 mois-1 an</b>	<b>Plus d'un an</b>	<b>Total</b>
<b>Dépôts: (note 17)</b>					
Dépôts à vue	<b>G 14,524,830</b>	-	-	-	<b>14,524,830</b>
Dépôts d'épargne	9,534,877	-	-	-	<b>9,534,877</b>
Dépôts à terme	-	<u>3,504,374</u>	<u>8,745,458</u>	<u>880,150</u>	<u><b>13,129,982</b></u>
<b>Total dépôts</b>	<b><u>24,059,707</u></b>	<b><u>3,504,374</u></b>	<b><u>8,745,458</u></b>	<b><u>880,150</u></b>	<b><u>37,189,689</u></b>
<b>Emprunts – BRH (note 18)</b>					
	-	55,324	94,517	1,265,137	<b>1,414,978</b>
<b>Obligations</b>					
locatives (note 12)	8,274	24,841	66,187	400,918	<b>500,220</b>
<b>Autres éléments de passif</b>					
<b>net des impôts, des taxes à</b>					
<b>payer et des impôts</b>					
reportés (note 19)	1,629,996	32,719	2,979	-	<b>1,665,694</b>
<b>Obligations</b>					
subordonnées (note 20)	-	-	-	<u>129,475</u>	<u><b>129,475</b></u>
	<b><u>1,638,270</u></b>	<b><u>112,884</u></b>	<b><u>163,683</u></b>	<b><u>1,795,530</u></b>	<b><u>3,710,367</u></b>
<b>TOTAL</b>	<b>G 25,697,977</b>	<b>3,617,258</b>	<b>8,909,141</b>	<b>2,675,680</b>	<b>40,900,056</b>

**B) RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit ou risque commercial est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières ou contractuelles à l'endroit de la Banque. Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ainsi que la Réserve Fédérale aux États-Unis ou certains autres organismes internationaux dans les territoires où la Banque détient certains actifs ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière de la Banque.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)**

Ce risque concerne les actifs financiers suivants :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
<b>Liquidités: (note 5)</b>			
Dépôts à la BRH et à la BNC	<b>G</b>	<b>12,894,286</b>	17,602,430
Dépôts à des banques étrangères		<b>1,974,225</b>	1,794,652
Effets en compensation		<b>936,347</b>	<u>102,071</u>
		<b><u>15,804,858</u></b>	<u>19,499,153</u>
<b>Placements :</b>			
Bons du Trésor, net (note 6)		-	1,107
Placements à l'étranger (note 7)		<b>5,553,989</b>	5,278,726
Placements locaux (note 8)		<b>10,800</b>	<u>10,800</u>
		<b><u>5,564,789</u></b>	<u>5,290,633</u>
<b>Contrats de location-financement syndiqués, net (note 10)</b>		<b><u>128,028</u></b>	<u>182,226</u>
<b>Prêts, net (note 11)</b>		<b><u>11,728,777</u></b>	<u>15,099,992</u>
<b>Autres actifs:</b>			
Comptes à recevoir – autres net (note 16)		<b>78,660</b>	254,237
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>G</b>	<b><u>33,305,112</u></b>	<u>40,326,241</u>

**i) Liquidités**

La Banque considère le risque sur les liquidités comme faible. Ces liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère comme solides. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction. Aux 30 septembre 2023 et 2022, 81% et 90% de ces liquidités sont gardées à la Banque Centrale (BRH) et la BNC.

**ii) Placements**

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)****ii) Placements (suite)**

La Banque considère comme faible le risque sur les bons du Trésor et les placements locaux. La Banque considère comme modéré le risque sur les placements à l'étranger qui représentent respectivement 99.8% des placements aux 30 septembre 2023 et 2022.

Au cours de l'exercice 2022, les conditions économiques aux États-Unis se sont détériorées ce qui a occasionné une baisse importante sur le marché boursier. Conséquemment, en date du 30 septembre 2023 et 2022 la valeur des placements à l'étranger a connu une perte de (G13,313) et (G17,961M) sur les placements gardés à la juste valeur par le biais du résultat net, une moins-value de (G 15,087) et (G 51,804M) pour les placements gardés à la juste valeur par le biais du résultat global (**note 25**) et une moins-value de (G 447,627) et de (G 533,863M) (**note 6**) pour les placements gardés à maturité au coût amorti. Cette moins-value latente sur les placements gardés à maturité n'est pas comptabilisée mais est divulguée à la **note 6**.

Les informations financières sur les institutions dans lesquelles se trouvent les placements sont revues périodiquement par la Direction afin de déterminer leur viabilité (**notes 6, 7 et 8**).

**iii) Crédit, incluant les contrats de location-financement syndiqués**

Le crédit à la BUH est géré en amont par le département commercial qui gère les relations de crédit et en aval par le département d'engagement à travers trois segments spécifiques dont **l'Analyse de Crédit** qui examine les requêtes de tout type de crédit (commercial, à la consommation et immobilier) et les présente au Comité de Crédit pour décision, à **l'Administration de Crédit** qui surveille la conformité des crédits en cours et aux **Opérations de Crédit** qui s'assurent de l'exécution des opérations diverses liées aux crédits accordés.

Le Comité de Crédit est composé du Président, du Directeur Général, de trois membres du Conseil d'Administration, du Directeur Exécutif des Risques, du Directeur Exécutif des Engagements, du Directeur Exécutif Commercial, des Responsables des différentes structures de crédit incluant le Responsable de l'Administration de Crédit.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)****iii) Crédit, incluant les contrats de location-financement syndiqués (suite)**

La mission de ce comité consiste à approuver les requêtes de crédits et toute intervention les concernant après approbation. Elle consiste aussi à proposer des actions visant à améliorer la gestion du crédit par le staff opérationnel faisant partie du comité. Les dossiers de crédit sont présentés par les analystes de crédit en collaboration avec les officiers commerciaux au besoin.

La Banque maintient aussi un suivi rigoureux de son portefeuille de prêts par différents mécanismes de contrôle mis en place au niveau des diverses structures de crédit sous la supervision directe des responsables de ces divers départements. D'autres mécanismes et procédures de contrôle et de suivi sont appliqués dans le cadre du respect des dispositions réglementaires de la BRH pour l'établissement des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts (Circulaire 87) et la concentration des risques de crédit (Circulaire 83-4).

La conjoncture politico-économique en Haïti a eu des conséquences graves sur le portefeuille de la Banque et a résulté en une augmentation des prêts non productifs qui avaient atteint G 2,112 millions au 30 septembre 2022. Des provisions pour pertes de crédit attendues avaient été comptabilisées pour toutes les pertes de valeur constatées au niveau du portefeuille conformément aux Normes IFRS, à l'exception des pertes de valeur sur deux clients importants pour lesquels la Banque avait opté de prendre des provisions à hauteur de 5% tel que consenti par la BRH (**note 11**). Ceci avait fait l'objet d'une réserve dans le rapport des auditeurs indépendants par rapport aux provisions qui seraient requises en 2022 selon IFRS. La Banque a procédé à des datons importantes en 2023, en compensation des montants dus. Ceci a réduit de manière significative les prêts non productifs au 30 septembre 2023 à G 203 millions.

La Banque a financé conjointement avec une société apparentée, certains contrats de location-financement. Les risques et la rémunération sur ces contrats sont partagés en fonction des accords contractuels individuels. Cette société est responsable de la gestion de ces financements et perçoit des commissions variant entre 1% et 2%. Ces contrats sont présentés séparément au bilan.

Tel que mentionné à la **note 3b** les sanctions prises à l'encontre de certains agents politiques et économiques en Haïti ont également porté la Banque à prendre des mesures conservatoires concernant les transactions avec ces partis.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)**

**iv) Autres actifs**

La Banque considère le risque de non-paiement sur les autres actifs financiers comme suit (**note 16**) :

- Un risque faible sur les comptes à recevoir-BRH compensation, les comptes à recevoir MoneyGram et sous-agents qui représentent des opérations de transferts qui sont réglées dans de courts délais.
- Un risque élevé sur les comptes à recevoir clients qui incluent en 2022 des montants payés pour un client de crédit faisant l'objet de réserve au rapport des auditeurs indépendants en 2022. Ce montant a été régularisé en 2023 par le biais de datations.

La répartition par secteur géographique, sur la base de localisation du risque ultime, des actifs financiers de la Banque est comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Liquidités</b>			
Haïti	<b>G</b>	<b>13,830,633</b>	17,704,501
États-Unis		<u>1,974,225</u>	<u>1,794,652</u>
		<u>15,804,858</u>	<u>19,499,153</u>
<b>Placements</b>			
Haïti	<b>G</b>	<b>10,800</b>	11,907
États-Unis		<u>5,553,989</u>	<u>5,278,726</u>
		<u>5,564,789</u>	<u>5,290,633</u>
<b>Contrats de location-financement syndiqués</b>			
Haïti	<b>G</b>	<u>128,028</u>	<u>182,226</u>
<b>Prêts, net</b>			
Haïti	<b>G</b>	<u>11,728,777</u>	<u>15,099,992</u>
<b>Autres actifs</b>			
Haïti	<b>G</b>	<b>78,660</b>	254,237
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>G</b>	<b>33,305,112</b>	40,326,241

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****C) RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts. L'objectif de la Banque est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables qui lui permettent d'être rentable et de maximiser son retour sur investissement tout en préservant l'avoir des déposants.

**i) Risque de change**

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume d'actif détenu en devises et le volume du passif libellé dans la même devise suite à la variation du cours de cette devise.

Pour gérer ce risque, la BUH observe la stratégie de garder de faibles positions de change. Le volume de devises achetées, en fonction des demandes de la clientèle et de ses besoins internes, est généralement écoulé dans la même journée. Tout surplus de la journée est automatiquement acheté par la BRH conformément à la circulaire 81-6.

La Circulaire 81-6 de la Banque Centrale sur le risque de change qui stipule que la position en devises étrangères, en valeur absolue, ne doit pas dépasser 0.5% des fonds propres comptables sur une base quotidienne, limite le gain ou la perte que la Banque pourrait encourir sur sa position en devises étrangères.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

**i) Risque de change (suite)**

Les positions nettes de la Banque, dans les différentes monnaies, étaient comme suit aux 30 septembre:

**30 septembre 2023**

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>Gourdes</b>	<b>Dollars US</b>	<b>Total</b>
Liquidités	<b>G</b>	5,980,774	15,230,780	<b>21,211,554</b>
Placements		10,800	5,553,989	<b>5,564,789</b>
Contrats de location-financement syndiqués, net		43,191	84,837	<b>128,028</b>
Prêts, net		5,571,144	6,157,633	<b>11,728,777</b>
Autres actifs		9,811	68,849	<b>78,660</b>
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>G</b>	<b>11,615,720</b>	<b>27,096,088</b>	<b>38,711,808</b>
Dépôts	<b>G</b>	12,235,100	25,053,873	<b>37,288,973</b>
Bons du Trésor mis en pension, net		3,835	-	<b>3,835</b>
Obligations subordonnées		1,259,058	114,119	<b>1,373,177</b>
Obligations locatives		-	645,496	<b>645,496</b>
Autres passifs, net des impôts, des taxes à payer et des impôts reportés		1,457,238	1,015,491	<b>2,472,729</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>G</b>	<b>14,955,231</b>	<b>26,828,979</b>	<b>41,784,210</b>
<b>Actifs (passifs), net</b>	<b>G</b>	<b>(3,339,511)</b>	<b>267,109</b>	<b>(3,072,402)</b>

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

**i) Risque de change (suite)**

**30 septembre 2022**

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>Gourdes</b>	<b>Dollars US</b>	<b>Total</b>
Liquidités	<b>G</b>	5,504,299	15,696,465	<b>21,200,764</b>
Placements		11,907	5,278,726	<b>5,290,633</b>
Contrats de location- financement syndiqués, net		104,689	77,537	<b>182,226</b>
Prêts, net		8,729,774	6,370,218	<b>15,099,992</b>
Autres actifs		174,589	79,648	<b>254,237</b>
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>G</b>	<b>14,525,258</b>	<b>27,502,594</b>	<b>42,027,852</b>
Dépôts	<b>G</b>	11,283,022	25,906,667	<b>37,189,689</b>
Emprunts – BRH		1,414,978	-	<b>1,414,978</b>
Obligations subordonnées		-	129,475	<b>129,475</b>
Obligations locatives		-	500,220	<b>500,220</b>
Autres passifs, net des impôts, des taxes à payer et des impôts reportés		871,577	794,117	<b>1,665,694</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>G</b>	<b>13,569,577</b>	<b>27,330,479</b>	<b>40,900,056</b>
<b>Actifs (passifs), net</b>	<b>G</b>	<b>955,681</b>	<b>172,115</b>	<b>1,127,796</b>

Les positions de change de la Banque en devises étrangères aux 30 septembre 2023 et 2022, totalisaient respectivement G 267 millions équivalent à US\$ 2 millions et G 172 millions équivalent à US\$ 1.5 millions. Aux 30 septembre 2023 et 2022, pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US, la position de change en dollars US convertie résulterait en un gain ou une perte de change d'environ G 2 millions et G 1.5 millions, selon le cas.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

**i) Risque de change (suite)**

Les taux de change du dollar par rapport à la gourde étaient comme suit :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b><u>Aux 30 septembre</u></b>		
Dollar US	<b>134.2581</b>	117.7047
<b><u>Taux moyens de l'exercice</u></b>		
Dollar US	<b>141.0000</b>	107.0000

**ii) Risque de taux d'intérêts**

La gestion de ce risque permet à la Banque de dégager des marges nettes d'intérêts positives par un appariement rationnel des actifs et passifs porteurs d'intérêts en fonction des fluctuations du marché.

La gestion de la Trésorerie est assurée par le Comité d'ALCO.

La Banque exerce un suivi rigoureux des groupes de portefeuilles distincts :

- Les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque
- Les bons du Trésor et les placements locaux et étrangers
- Les emprunts – banques locales
- Les obligations subordonnées.

Les positions de ces portefeuilles sont revues régulièrement par la Direction qui établit le positionnement de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et recommande la couverture de tout risque de taux non désiré ou imprévu.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

**ii) Risque de taux d'intérêts (suite)**

En fin d'exercice, le profil de taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers était comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>%</b>	<b>2023</b>	<b>%</b>	<b>2022</b>
<b>Taux d'intérêts fixes:</b>				
Actifs financiers	<b>7% G</b>	<b>1,287,770</b>	10%	2,313,164
Passifs financiers	<b>57%</b>	<b><u>(13,756,223)</u></b>	61%	<u>(15,174,656)</u>
Net		<b><u>(12,468,453)</u></b>		<u>(12,861,492)</u>
<b>Taux d'intérêts variables:</b>				
Actifs financiers	<b>93%</b>	<b>17,986,147</b>	90%	19,765,850
Passifs financiers	<b>43%</b>	<b><u>(10,317,835)</u></b>	39%	<u>(9,534,877)</u>
Net		<b><u>7,668,312</u></b>		<u>10,230,973</u>
Total-actifs financiers porteurs d'intérêts	<b>100%</b>	<b>19,273,917</b>	100%	22,079,014
Total-passifs financiers porteurs d'intérêts	<b>100%</b>	<b>(24,074,058)</b>	100%	(24,709,533)
	<b>G</b>	<b>(4,800,141)</b>		(2,630,519)

La Banque est exposée au risque de taux d'intérêts à cause du non-appariement entre le volume des actifs et des passifs financiers à taux fixe, accompagné d'une asymétrie des échéances.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****D) CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres sont définis comme le capital libéré et le surplus d'apport, les réserves établies et les profits accumulés non distribués. Dans le cadre de ses politiques et de ses stratégies, la Banque évalue périodiquement le retour sur capital et est soucieuse de garantir à ses actionnaires un niveau de dividendes satisfaisant qui n'affecte pas la capacité de la Banque d'assurer son développement futur.

**Les fonds propres réglementaires** consistent essentiellement en :

- des fonds propres de base (Catégories 1A et 1B) de Catégorie 1 nonobstant la réserve sur biens immobiliers hors exploitation.
- des fonds propres complémentaires (Catégorie 2) composés d'instruments financiers à durée initiale de 5 ans au minimum avec réduction progressive de pourcentage de prise en compte sur les cinq dernières années incluant les primes d'émission de ces instruments ; de la réserve générale pour pertes sur prêts ; des provisions pour pertes de crédit attendues sur les prêts et autres actifs conformément à IFRS 9.

La suffisance du capital des banques haïtiennes est réglementée suivant les exigences de la Banque Centrale (circulaire amendée 88-1) en matière de fonds propres. Tout établissement doit respecter les deux normes suivantes en matière de fonds propres réglementaires:

- **Ratio de levier (actif/fonds propres)** - Un multiple maximum de 20 fois entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires, d'autre part.
- **Ratio de couverture des actifs à risque (fonds propres/actifs à risque)** - Un rapport minimum de 12% entre les fonds propres réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et de hors bilan pondérés en fonction, du risque de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché, d'autre part.

En sus de l'exigence minimale de 12% fixée ci-dessus, les institutions financières doivent constituer en permanence, sur base individuelle et sur base consolidée, un coussin additionnel de fonds propres fixé à 2.5% des risques pondérés et qui doit être composé entièrement d'éléments de fonds propres de base (Catégorie 1A).

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**D) CAPITAUX PROPRES (SUITE)**

Le non-respect de cette exigence ne constitue pas une infraction susceptible de mesures disciplinaires mais requiert de constituer ou de reconstituer ce coussin lorsque le niveau n'est pas respecté en limitant la distribution des bénéfices selon un pourcentage variable en fonction de l'importance de l'insuffisance.

Les institutions financières sont tenues de respecter ainsi les exigences globales de fonds propres comme suit :

- Fonds propres de base de catégorie 1A : ratio minimum de 9.25% des risques pondérés
- Fonds propres de base de catégorie 1 : ratio minimum de 11.50% des risques pondérés
- Total des fonds propres : ratio minimum de 14.5% des risques pondérés.

Les deux exemptions détenues antérieurement, quant à la concentration de risque de crédit par rapport aux fonds propres et de dépassement de limite sectorielle, sont devenus caduques en 2023 suite à la réalisation de datons en règlement de ces encours.

Aux 30 septembre, ces ratios étaient comme suit :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Ratios requis :</b>		
Ratio maximum actif/Fonds propres (maximum 20 fois)	<b>12.70 fois</b>	13.77 fois
Ratio minimum des fonds propres de base de Catégorie 1 A <b>(9.25%)</b>	<b>13.07%</b>	15.14%
Ratio minimum de fonds propres Catégorie 1 <b>(11.5%)</b>	<b>13.07%</b>	15.14%
Ratio minimum total des fonds propres <b>(14.5%)</b>	<b>18.96%</b>	16.76%

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(5) LIQUIDITÉS**

Aux 30 septembre, les liquidités se présentent comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Encaisse	<b>G</b>	<b>5,406,696</b>	1,701,611
Dépôts à la BRH et à la BNC		<b>12,894,286</b>	17,602,430
Dépôts dans des banques étrangères porteurs d'intérêts		<b>1,974,225</b>	1,794,652
Effets en compensation		<b>936,347</b>	102,071
<b>TOTAL LIQUIDITÉS</b>	<b>G</b>	<b>21,211,554</b>	21,200,764

L'encaisse et les dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH) et à la Banque Nationale de Crédit (BNC) entrent dans le calcul de la couverture des réserves obligatoires devant être maintenues par la Banque sur l'ensemble du passif en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.

Les dépôts dans des banques étrangères portent en moyenne des taux d'intérêts de 1.00% et 2.00% aux 30 septembre 2023 et 2022 respectivement.

La répartition des liquidités en gourdes et en devises est comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Liquidités en gourdes	<b>G</b>	<b>5,980,774</b>	5,504,299
Liquidités en dollars		<b>15,230,780</b>	15,696,465
	<b>G</b>	<b>21,211,554</b>	21,200,764

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(6) BONS DU TRÉSOR, NET**

Aux 30 septembre, les bons du Trésor sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
<b>Bons du Trésor (a)</b>	<b>G</b>	<b>250,000</b>	700,000
Échéance		<i>Novembre 2023</i>	<i>Octobre 2022</i>
Taux d'intérêts		<i>11.75%</i>	<i>10.25%</i>
<b>Intérêts non gagnés</b>		<b>(3,835)</b>	(3,189)
<b>Bons du trésor, net</b>	<b>G</b>	<b>246,165</b>	696,811
<b>Bons mis en pension</b>	<b>G</b>	<b>(250,000)</b>	(700,000)
Échéance		<i>Septembre 2023</i>	<i>Octobre 2022</i>
Taux d'intérêts		<i>14%</i>	<i>14.00%</i>
Intérêts à payer		-	<i>4,296</i>
<b>Bons mis en pension, net</b>	<b>G</b>	<b>(250,000)</b>	(695,704)
<b>TOTAL BONS DU TRÉSOR, NET</b>	<b>G</b>	<b>(3,835)</b>	1,107

(a) La Direction n'a pas jugé nécessaire d'établir des provisions pour pertes de crédit attendues sur les bons du Trésor qui sont des instruments financiers à très court terme qui sont garantis par le Trésor Public.

**(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET**

Aux 30 septembre, les placements à l'étranger en dollars US sont ainsi constitués :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Placements au coût amorti (i)	<b>G</b>	<b>4,997,874</b>	4,753,577
Intérêts à recevoir		<b>38,975</b>	33,692
Provision pour pertes de crédit attendues		<b>(10,605)</b>	<b>(11,549)</b>
Placements au coût amorti, net		<b>5,026,244</b>	<b>4,775,720</b>
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)		<b>268,851</b>	316,769
Placements à la juste valeur par le biais du résultat global (iii)		<b>258,894</b>	186,237
<b>TOTAL - PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET</b>	<b>G</b>	<b>5,553,989</b>	5,278,726

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET (SUITE)

i) Les placements à l'étranger au coût amorti, net et gardés à échéance, sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
<b><i>Obligations du Gouvernement des États-Unis :</i></b>			
Coût amorti	G	1,177,090	1,119,915
Juste valeur		1,104,706	1,028,622
Moins – valeur		(72,384)	(91,293)
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		<b>18 mois à 10 ans</b>	9 mois à 10 ans
<b><i>Autres obligations de sociétés privées et financières :</i></b>			
Coût amorti	G	3,287,260	3,123,029
Juste valeur		2,938,698	2,707,376
Moins – valeur		(348,562)	(415,653)
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		<b>2 mois à 44 ans</b>	2 mois à 45 ans
<b><i>Obligations de sociétés financières nanties par des hypothèques :</i></b>			
Coût amorti		374,021	376,673
Juste valeur		347,340	349,756
Moins – valeur		(26,681)	(26,917)
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		<b>2 ans à 34 ans</b>	3 ans à 42 ans
<b><i>Dépôts à terme : (a)</i></b>			
Coût amorti	G	159,503	133,960
Juste valeur		159,503	133,960
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		<b>1 mois</b>	1 mois
<b>TOTAL-PLACEMENTS AU COÛT AMORTI</b>	<b>G</b>	<b>4,997,874</b>	4,753,577
Moins-valeur non comptabilisée sur placements gardés à échéance		(447,627)	(533,863)
<b>JUSTE VALEUR TOTALE DES PLACEMENTS</b>	<b>G</b>	<b>4,550,247</b>	4,219,714

(a) La juste valeur du dépôt à terme est égale au coût d'acquisition étant donné que le taux d'intérêt contractuel est assimilable au taux du marché. Ce dépôt est bloqué en garantie pour la compensation des activités de cartes de crédit de BUH MasterCard.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET (SUITE)**

La provision pour pertes de crédit attendues sur les placements au coût amorti a ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)	Phase I	
	Actifs non dépréciés	
	2023	2022
Solde au début de l'exercice	G (11,549)	-
Récupération (dotation) aux pertes de crédit de l'exercice (note 22)	j 2,568	(11,549)
Effet de change	(1,624)	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G (10,605)</b>	<b>(11,549)</b>

ii) Les placements gardés à la juste valeur le biais du résultat net, sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	2023	2022
<b><i>Autres obligations de sociétés privées et financières :</i></b>		
Juste valeur	G 215,148	269,687
<i>Durée moyenne d'échéance</i>	<i>8 mois à 4 ans</i>	<i>2 mois à 5 ans</i>
<b><i>Actions dans une société étrangère LLC</i></b>		
<i>8 actions de classe A en 2023 et en 2022</i>	<b>53,703</b>	<i>47,082</i>
<b>TOTAL-PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET</b>	<b>G 268,851</b>	<b>316,769</b>

(iii) Les placements à la juste valeur par le biais du résultat global sont composés uniquement d'instruments de capitaux propres et totalisent respectivement G 258,894 et G 186,237 aux 30 septembre 2023 et 2022. Les changements de juste valeur sur ces placements sont enregistrés comme un élément du résultat global. La moins-value non réalisée sur ces placements totalise (G15,087) et (G 51,804) et l'effet de change y relatif totalise G 721 et (G 5,183) pour les exercices terminés les 30 septembre 2023 et 2022 et sont reflétés à l'état consolidé du résultat global et à la note d'impôt sur le revenu (note 25).

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET (SUITE)**

Aux 30 septembre, les taux moyens sur les placements à l'étranger sont comme suit :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Obligations du Gouvernement des États-Unis	<b>0.25% à 4.00%</b>	0.25% à 3.25%
Autres obligations de sociétés privées et financières	<b>0.75% à 10.75%</b>	0.75% à 10.75%
Obligations de sociétés financières nanties par des hypothèques	<b>0.33% à 5.50%</b>	0.33% à 4.41%
Dépôts à terme	<b>4.95%</b>	2.27%

**(8) PLACEMENTS LOCAUX**

Aux 30 septembre, les placements locaux sont composés d'instruments de capitaux propres gardés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
SOFIHDES			
720 actions volantes de classe A	<b>G</b>	<b>10,800</b>	10,800

**(9) TITRES DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE**

Les titres de participation dans l'entreprise associée SOFIN S.A. avec le nom commercial Ayiti Leasing sont comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>SOFIN S.A. (40%) Entreprise associée</b>			
Valeur d'acquisition de la participation 10,400 actions	<b>G</b>	<b>140,905</b>	140,905
Quote-part des bénéfices non répartis et des réserves		<b>(41,860)</b>	(22,635)
<b>TOTAL TITRES DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE</b>	<b>G</b>	<b>99,045</b>	118,270

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(9) TITRES DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE (SUITE)**

La quote-part dans l'entreprise associée SOFIN S.A. pour les exercices terminés les 30 septembre 2023 et 2022 sont comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>ENTREPRISE ASSOCIÉE</b>		
SOFIN S.A.	<b>G (19,225)</b>	2,311

L'effet de l'impôt sur les résultats de l'entreprise associée, au taux effectif applicable aux dividendes, est de G (3,845) mille et de G 462 mille pour les exercices terminés les 30 septembre 2023 et 2022 respectivement (**note 25**).

Les informations financières de cette entreprise associée sont comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>SOFIN S.A.</b>		
Total actif	<b>G 808,804</b>	<u>1,082,680</u>
Total passif	<b>G 610,426</b>	<u>836,237</u>
Actif net	<b>G 198,378</b>	<u>246,443</u>
Résultat net de l'exercice	<b>G (48,064)</b>	5,778

**(10) CONTRATS DE LOCATION – FINANCEMENT SYNDIQUÉS NET**

Les contrats de location-financement syndiqués sont comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Contrats de location-financement syndiqués, net (a)	<b>G 132,090</b>	192,977
Mensualités échues non encore versées (b)	<b>(4,062)</b>	(10,751)
<b>TOTAL CONTRATS DE LOCATION - FINANCEMENT SYNDIQUÉS, NET</b>	<b>G 128,028</b>	182,226

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

(10) CONTRATS DE LOCATION – FINANCEMENT SYNDIQUÉS NET (SUITE)

a) Les contrats de location-financement syndiqués sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	2023			2022		
	Montant brut	Intérêts différés	Montant net	Montant brut	Intérêts différés	Montant net
<b>Contrats de location-financement- automobiles</b>						
En dollars US	\$ 242	(47)	195	-	-	-
Équivalent en gourdes	32,520	(6,295)	26,225	-	-	-
En gourdes	G 59,498	(6,078)	53,420	101,960	(16,364)	85,596
	<u>92,018</u>	<u>(12,373)</u>	<u>79,645</u>	<u>101,960</u>	<u>(16,364)</u>	<u>85,596</u>
<b>Contrats de location-financement - équipements</b>						
En dollars US	\$ 635	(105)	530	982	(197)	785
Equivalent en gourdes	G 85,285	(14,137)	71,148	115,473	(23,127)	92,346
En gourdes	<u>4,652</u>	<u>(135)</u>	<u>4,517</u>	<u>53,129</u>	<u>(8,403)</u>	<u>44,726</u>
	G 89,937	(14,272)	75,665	168,602	(31,530)	137,072
<b>Total contrats de location, net</b>	G <u>181,955</u>	<u>(26,645)</u>	<u>155,310</u>	<u>270,562</u>	<u>(47,894)</u>	<u>222,668</u>
<b>Provision pour pertes de crédit attendues</b>			(27,282)			(40,442)
<b>CONTRATS DE LOCATION, NET</b>	G		<b>128,028</b>			182,226
<b>Taux d'intérêts moyen HTG</b>			<b>15%</b>			14%
<b>Taux d'intérêts moyen US\$</b>			<b>13%</b>			14%

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(10) CONTRATS DE LOCATION - FINANCEMENT SYNDIQUÉS, NET (SUITE)**

La provision pour pertes de crédit attendues sur les contrats de location-financement syndiqués a enregistré les mouvements suivants :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>(40,442)</b>	(2,902)
Dotation de l'exercice (note 22)		<b>(9,589)</b>	(34,985)
Radiation de l'exercice		<b>24,832</b>	-
Incidence de change		<b>(2,083)</b>	(2,555)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>(27,282)</b>	(40,442)

**(b) Les mensualités échues non encore versées** par SOFIN sont comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Créances gourdes	<b>G</b>	<b>4,062</b>	7,987
Créances dollars		-	2,764
	<b>G</b>	<b>4,062</b>	10,751

Aux 30 septembre 2023 et 2022, les créances clients dans les livres de SOFIN comprennent des loyers à recevoir par versements sur des contrats syndiqués. La portion de ces loyers qui appartient à la BUH est de G 3.1 millions et G 4.6 millions.

Aux 30 septembre 2023 et 2022, un des prêts en syndication était non productif.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET

Aux 30 septembre, les prêts se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Avances en comptes courants	<b>G</b>	<b>5,611,094</b>	4,904,223
Prêts commerciaux et industriels		<b>2,403,076</b>	3,580,426
Prêts à la consommation		<b>807,160</b>	326,226
Prêts avec moratoires (e)		<b>766,035</b>	679,190
Prêts-cartes de crédit		<b>442,898</b>	494,276
Prêts hypothécaires		<b>233,704</b>	1,459,132
Prêts restructurés		<b>206,257</b>	25,982
Prêts aux petites et moyennes entreprises		<b>108,562</b>	60,440
Prêts aux employés		<b>52,813</b>	61,179
		<b><u>10,631,599</u></b>	<u>11,591,074</u>
<i>Prêts financés par la BRH :</i>			
Ma Maison - (a)		<b>995,076</b>	1,140,146
Ma Maison - secteur enseignement (b)		<b>8,442</b>	13,257
Zone Franche (c)		-	363,839
Projet immobilier (d)		<b>156,224</b>	184,979
		<b><u>1,159,742</u></b>	<u>1,702,221</u>
<i>Prêts financés par la BRH avec moratoires :</i>			
Zone Franche (e)		-	<u>427,610</u>
Total prêts financés par la BRH		<b>1,159,742</b>	2,129,831
<b>TOTAL PRÊTS COURANTS</b>		<b>11,791,341</b>	13,720,905
Prêts non productifs (e)		<b>202,619</b>	2,112,120
<b>TOTAL PRÊTS</b>		<b>11,993,960</b>	15,833,025
Intérêts recevoir		<b>72,127</b>	243,996
<b>TOTAL PRÊTS ET INTÉRÊTS À RECEVOIR</b>		<b>12,066,087</b>	16,077,021
Provision pour pertes de crédit attendues		<b>(337,310)</b>	(977,029)
<b>TOTAL PRÊTS, NET</b>	<b>G</b>	<b>11,728,777</b>	15,099,992

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(11) PRÊTS, NET (SUITE)**

Aux 30 septembre, la répartition des prêts en gourdes et en dollars US se présente comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Prêts en dollars US	<b>G</b>	<b>6,157,633</b>	6,370,218
Prêts en gourdes		<u><b>5,571,144</b></u>	<u><b>8,729,774</b></u>
	<b>G</b>	<b>11,728,777</b>	15,099,992

- (a) Le portefeuille Ma Maison est un produit relatif au financement de prêts hypothécaires visant la classe moyenne pour la construction ou la réhabilitation d'immeubles résidentiels. Dans un accord signé le 16 décembre 2013, la Banque de la République d'Haïti (BRH) s'est engagée à appuyer financièrement la BUH à travers ce programme visant à octroyer des prêts au logement en gourdes à sa clientèle de particuliers pour une durée ne dépassant pas 30 ans. Le taux d'intérêts sur ces prêts ne pourra pas dépasser 10% et ne peut être révisé qu'après 10 ans d'un commun accord entre les partis.

Au cas où la BUH aurait épuisé ses réserves excédentaires, la BRH s'engage à lui avancer des fonds sur une période de 20 ans à un taux qui garantit le maintien de la marge sur le portefeuille. La BRH accorde également une dérogation pour dépassement de la limite sectorielle de 50% relative à la non-constitution de réserves obligatoires sur les ressources en gourdes captées et utilisées pour octroyer les prêts au logement. L'accord ne garantit pas les risques de crédit ou de contrepartie. Les emprunts de la BRH relatifs à ces prêts sont décrits à la **note 18** ainsi que les modalités y relatives.

Aux 30 septembre 2023 et 2022, les prêts Ma Maison comprenaient des prêts apparentés de G 38.8 millions et G 40.8 millions respectivement et des prêts aux employés pour des montants respectifs de G 58.9 millions et G 92.4 millions.

- (b) Dans le cadre d'un accord avec la BRH, la BUH finance une université locale au taux de 8% sur une durée de 10 ans. L'emprunt de la BRH relatif à ce prêt est décrit à la **note 18** ainsi que les modalités y relatives.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(11) PRÊTS, NET (SUITE)**

- (c) Dans le cadre d'un accord avec la BRH, la BUH finance des projets dans une Zone Franche au taux de 7% avec des durées allant de 11 à 15 ans. Les emprunts de la BRH relatifs à ces prêts sont décrits à la **note 18** ainsi que les modalités y relatives. Au 30 septembre 2023, les créances pour ce client ont été prises en dation.
- (d) Dans le cadre d'un accord avec la BRH, la BUH finance un projet de copropriétés situées à Puits Blain (Programme de Promotion de Développement Immobilier) pour une durée de 10 ans à un taux d'intérêts de 6%. Les modalités de cet emprunt BUH sont décrites à la **note 18**.
- (e) Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2022, la BRH, face à la crise économique sévère, avait accordé des moratoires à deux clients importants de la Banque avec une dérogation de six mois conformément aux dispositions de la circulaire 83-4 sur la concentration des risques de crédit. De plus, un taux de provisionnement spécifique de 5% avait été consenti pour ces clients par rapport aux prescrits de la circulaire 87 sur le provisionnement des créances. Ce taux de 5% ne correspondait pas au taux de probabilité de défaut (PD) qui serait considéré selon les normes IFRS, d'où la réserve dans le rapport des auditeurs indépendants. Les montants des créances de ces deux clients au 30 septembre 2022 ont été pris en dation en 2023.

Au 30 septembre 2022, les montants des créances de ces deux clients étaient ainsi classifiés aux états financiers consolidés:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>
Prêts avec moratoire	<b>G</b>	679,190
Prêts financés par BRH avec moratoire		427,610
Prêts non productifs		<u>1,102,919</u>
	<b>G</b>	2,209,719

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

Aux 30 septembre, l'âge des prêts était comme suit :

**30 septembre 2023**

(En milliers de gourdes)	Courants	1-30 jours	31-60 jours	61-89 jours	Total
<b>Prêts courants</b>					
Avances en comptes courants	<b>G</b> 5,182,491	428,603	-	-	<b>5,611,094</b>
Prêts Ma Maison	737,042	142,479	49,666	65,889	<b>995,076</b>
Prêts – cartes de crédit	391,251	34,237	17,410	-	<b>442,898</b>
Prêts – BRH secteur enseignement	-	-	-	8,442	<b>8,442</b>
Prêt avec moratoires	262,355	503,680	-	-	<b>766,035</b>
Projet immobilier - BRH	156,224	-	-	-	<b>156,224</b>
Autres catégories de prêts	<u>3,510,607</u>	<u>167,759</u>	<u>10,100</u>	<u>123,106</u>	<u><b>3,811,572</b></u>
	<b>G</b> 10,239,970	1,276,758	77,176	197,437	<b>11,791,341</b>
	<b>%</b>	<b>87%</b>	<b>10%</b>	<b>2%</b>	<b>100%</b>

(En milliers de gourdes)	90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total	
<b>Prêts non productifs</b>					
Avances en comptes courants	<b>G</b> 1,233	-	-	<b>1,233</b>	
Prêts - cartes de crédit	22,362	11,614	-	<b>33,976</b>	
Autres catégories de prêts	<u>121,019</u>	<u>12,867</u>	<u>33,524</u>	<u><b>167,410</b></u>	
	<b>G</b> 144,614	24,481	33,524	<b>202,619</b>	
	<b>%</b>	<b>71%</b>	<b>12%</b>	<b>17%</b>	<b>100%</b>

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)30 septembre 2022

(En milliers de gourdes)	Courants	1-30 jours	31-60 jours	61-89 jours	Total	
<b>Prêts courants</b>						
Avances en comptes courants	G 4,790,560	-	113,663	-	4,904,223	
Prêts Ma Maison	780,877	183,626	130,857	44,786	1,140,146	
Prêts BRH - Zone Franche	363,839	-	-	-	363,839	
Prêts – cartes de crédit	437,494	34,736	22,046	-	494,276	
Prêts – BRH secteur enseignement	13,257	-	-	-	13,257	
Prêt avec moratoire Zone franche	-	-	-	427,610	427,610	
Prêt avec moratoires	676,059	-	-	3,131	679,190	
Projet immobilier	184,979	-	-	-	184,979	
Autres catégories de prêts	<u>3,538,309</u>	<u>1,359,457</u>	<u>155,335</u>	<u>460,284</u>	<u>5,513,385</u>	
	G 10,785,374	1,577,819	421,901	935,811	13,720,905	
	%	79%	11%	3%	7%	100%

(En milliers de gourdes)	90- 180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total	
<b>Prêts non productifs</b>					
Avances en comptes courants	G 44,437	1,113,824	62,472	1,220,733	
Prêts - cartes de crédit	23,010	21,742	-	44,752	
Autres catégories de prêts	<u>156,951</u>	<u>689,684</u>	<u>-</u>	<u>846,635</u>	
	G 224,398	1,825,250	62,472	2,112,120	
	%	11%	86%	3%	100%

Aux 30 septembre, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes :

30 septembre 2023

(En milliers de gourdes)	Garanties hypothécaires	Nantissements en espèces (note 17)	Total
Prêts courants	G 6,209,770	3,255,987	9,465,757
Prêts non productifs	<u>241,935</u>	<u>600</u>	<u>242,535</u>
	G 6,451,705	3,256,587	9,708,292

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(11) PRÊTS, NET (SUITE)**

**30 septembre 2022**

(En milliers de gourdes)		Garanties hypothécaires	Nantissements en espèces (note 17)	Total
Prêts courants	<b>G</b>	7,594,370	2,922,545	<b>10,516,915</b>
Prêts non productifs		<u>1,544,801</u>	<u>88,279</u>	<u><b>1,633,080</b></u>
	<b>G</b>	9,139,171	3,010,824	<b>12,149,995</b>

Les taux de rendement moyens sur les principales catégories de prêts, se présentent comme suit:

	2023	2022
<b>Prêts commerciaux et industriels</b>		
Dollars US	<b>18%</b>	10%
Gourdes (incluant les prêts financés par la BRH)	<b>11%</b>	11%
<b>Prêts Zone Franche en gourdes</b>	<b>-%</b>	7%
<b>Petites et moyennes entreprises</b>		
Prêts Ma Maison - gourdes	<b>10%</b>	10%
<b>Avances en comptes courants</b>		
Dollars US	<b>10%</b>	15%
Gourdes (incluant les prêts financés par BRH)	<b>17%</b>	15%
<b>Prêts – cartes de crédit – gourdes</b>	<b>34%</b>	27%
<b>Prêts à la consommation</b>		
Dollars US	<b>13%</b>	13%
Gourdes	<b>15%</b>	14%
<b>Prêts aux employés</b>		
Gourdes	<b>8%</b>	8%

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(11) PRÊTS, NET (SUITE)**

Aux 30 septembre 2023 et 2022, les prêts aux Membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées totalisent G 2.2 milliards et G 2.1 milliards; ils sont classés courants et portent des taux d'intérêts de 8% à 17% en 2023 et 8% à 15% en 2022, pour les prêts en gourdes, et de 5.5% à 15% en 2023 et 5.5% à 10% en 2022, pour les prêts en dollars.

(a) La provision pour pertes de crédit attendues sur prêts **pour l'ensemble du portefeuille** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		TOTAL 2023	TOTAL 2022
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G</b>	(977,029)	(1,000,266)
Récupération (dotation) aux pertes de crédit (note 22)		645,479	(446,293)
Effet de change		(60,643)	(218,707)
Radiations		54,883	688,237
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	(337,310)	(977,029)

Les variations par phase de **l'ensemble du portefeuille** ont évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
	Phase 1	Phase 2	Phase 3		
<b>Solde au 30 septembre 2021</b>					
Prêts et intérêts à recevoir	G 8,216,258	2,653,882	2,729,815		13,599,955
Provision	(61,057)	(59,172)	(880,037)		(1,000,266)
<b>Total net</b>	<b>G 8,155,201</b>	<b>2,594,710</b>	<b>1,849,778</b>		<b>12,599,689</b>
<b>Variations de l'exercice 2021-2022</b>					
Prêts et intérêts à recevoir	2,033,818	240,556	202,692		2,477,066
Provision	(13,824)	(2,332)	39,393		23,237
<b>Total net</b>	<b>G 2,019,994</b>	<b>238,224</b>	<b>242,085</b>		<b>2,500,303</b>

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

## (11) PRÊTS, NET (SUITE)

	Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
<b>Solde au 30 septembre 2022</b>				
Prêts et intérêts à recevoir	10,250,076	2,894,438	2,932,507	<b>16,077,021</b>
Provision	(74,881)	(61,504)	(840,644)	<b>(977,029)</b>
<b>Total net</b>	<b>G 10,175,195</b>	<b>2,832,934</b>	<b>2,091,863</b>	<b>15,099,992</b>
<b>Variations de l'exercice 2022-2023</b>				
Prêts et intérêts à recevoir	(1,537,748)	(553,868)	(1,919,318)	<b>(4,010,934)</b>
Provision	13,266	1,232	625,221	<b>639,719</b>
<b>Total net</b>	<b>G (1,524,482)</b>	<b>(552,636)</b>	<b>(1,294,097)</b>	<b>(3,371,215)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>				
Prêts et intérêts à recevoir	8,712,328	2,340,570	1,013,189	<b>12,066,087</b>
Provision	(61,615)	(60,272)	(215,423)	<b>(337,310)</b>
<b>Total net</b>	<b>G 8,650,713</b>	<b>2,280,298</b>	<b>797,766</b>	<b>11,728,777</b>

Aux 30 septembre 2023 et 2022, les prêts à défaut incluent :

		2023	2022
Prêts et intérêts à recevoir non productifs	<b>G</b>	<b>211,073</b>	2,284,289
Autres prêts (1)		<u>802,116</u>	<u>648,218</u>
	<b>G</b>	<b>1,013,189</b>	2,932,507

(1) Certains autres prêts sont classifiés à la phase 3 bien qu'étant à jour parce que, selon l'appréciation de la Direction en fonction des critères précités à la **note 3b**, ils nécessitent des provisions plus importantes.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

b) La provision pour pertes de crédit attendues sur **les prêts cartes de crédit** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		TOTAL 2023	TOTAL 2022
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G</b>	(39,705)	(14,880)
Dotation aux pertes de crédit		(47,204)	(53,481)
Radiations		54,883	28,656
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	(32,026)	(39,705)

Les variations par phase de l'exercice sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
<b>Solde au 30 septembre 2021</b>					
Prêts et intérêts à recevoir	<b>G</b>	486,649	27,016	13,759	527,424
Provision		(6,029)	(405)	(8,446)	(14,880)
<b>Total net</b>	<b>G</b>	<b>480,620</b>	<b>26,611</b>	<b>5,313</b>	<b>512,544</b>
<b>Variations de l'exercice 2021-2022</b>					
Prêts et intérêts à recevoir		(106,538)	89,189	30,993	13,644
Provision		1,314	(1,338)	(24,801)	(24,825)
<b>Total net</b>	<b>G</b>	<b>(105,224)</b>	<b>87,851</b>	<b>6,192</b>	<b>(11,181)</b>

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

## (11) PRÊTS, NET (SUITE)

	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)	Phase 1	Phase 2	Phase 3		
<b>Solde au 30 septembre 2022</b>					
Prêts et intérêts à recevoir	380,111	116,205	44,752		541,068
Provision	(4,715)	(1,743)	(33,247)		(39,705)
<b>Total net</b>	<b>G 375,396</b>	<b>114,462</b>	<b>11,505</b>		<b>501,363</b>
<b>Variations de l'exercice 2022-2023</b>					
Prêts et intérêts à recevoir	(2,871)	(50,719)	(5,542)		(59,132)
Provision	63	685	6,931		7,679
<b>Total net</b>	<b>G (2,808)</b>	<b>(50,034)</b>	<b>1,389</b>		<b>(51,453)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>					
Prêts et intérêts à recevoir	377,240	65,486	39,210		481,936
Provision	(4,652)	(1,058)	(26,316)		(32,026)
<b>Total net</b>	<b>G 372,588</b>	<b>64,428</b>	<b>12,894</b>		<b>449,910</b>

Aux 30 septembre 2023 et 2022, les prêts à défaut incluent :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Prêts et intérêts à recevoir non productifs	<b>G</b>	<b>33,976</b>	44,752
Autres prêts (i)		<u>5,234</u>	<u>-</u>
	<b>G</b>	<b>39,210</b>	44,752

(i) Certains autres prêts sont classifiés à la phase 3 bien qu'étant à jour parce que, selon l'appréciation de la Direction en fonction des critères précités à la **note 3b**, ils nécessitent des provisions plus importantes.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(11) PRÊTS, NET (SUITE)**

c) La provision pour pertes de crédit attendues sur **les autres prêts** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		TOTAL 2023	TOTAL 2022
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G</b>	(937,324)	(985,386)
Récupération (dotation) aux pertes de crédit		692,683	(392,812)
Effet de change		(60,643)	(218,707)
Radiations		-	659,581
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	(305,284)	(937,324)

Les variations par phase de l'exercice sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
<b>Solde au 30 septembre 2021</b>					
Prêts et intérêts à recevoir	<b>G</b>	7,729,609	2,626,866	2,716,056	<b>13,072,531</b>
Provision		(55,028)	(58,767)	(871,591)	<b>(985,386)</b>
<b>Total net</b>	<b>G</b>	<b>7,674,581</b>	<b>2,568,099</b>	<b>1,844,465</b>	<b>12,087,145</b>
<b>Variations de l'exercice 2021-2022</b>					
Prêts et intérêts à recevoir		2,140,356	151,367	171,699	<b>2,463,422</b>
Provision		(15,138)	(994)	64,194	<b>48,062</b>
<b>Total net</b>	<b>G</b>	<b>2,125,218</b>	<b>150,373</b>	<b>235,893</b>	<b>2,511,484</b>

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(11) PRÊTS, NET (SUITE)**

**30 septembre 2022**

		<b>Prêts non dépréciés</b>	<b>Prêts dépréciés</b>	<b>Prêts à défaut</b>	<b>TOTAL</b>
<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>Phase 1</b>	<b>Phase 2</b>	<b>Phase 3</b>	
<b>Solde au 30 septembre 2022</b>					
Prêts et intérêts à recevoir	<b>G</b>	9,869,965	2,778,233	2,887,755	<b>15,535,953</b>
Provision		(70,166)	(59,761)	(807,397)	<b>(937,324)</b>
<b>Total net</b>	<b>G</b>	<b>9,799,799</b>	<b>2,718,472</b>	<b>2,080,358</b>	<b>14,598,629</b>
<b>Variations de l'exercice 2022-2023</b>					
Prêts et intérêts à recevoir	<b>G</b>	(1,534,877)	(503,149)	(1,913,776)	<b>(3,951,802)</b>
Provision		13,203	547	618,290	<b>632,040</b>
<b>Total net</b>	<b>G</b>	<b>(1,521,674)</b>	<b>(502,602)</b>	<b>(1,295,486)</b>	<b>(3,319,762)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>					
Prêts et intérêts à recevoir	<b>G</b>	8,335,088	2,275,084	973,979	<b>11,584,151</b>
Provision		(56,963)	(59,214)	(189,107)	<b>(305,284)</b>
<b>Total net</b>	<b>G</b>	<b>8,278,125</b>	<b>2,215,870</b>	<b>784,872</b>	<b>11,278,867</b>

Aux 30 septembre 2023 et 2022, les prêts et intérêts à recevoir à défaut incluent :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Prêts et intérêts à recevoir non productifs	<b>G</b>	<b>177,097</b>	2,239,537
Autres prêts (i)		<u><b>796,882</b></u>	<u>648,218</u>
	<b>G</b>	<b>973,979</b>	2,887,755

- (i) Certains autres prêts sont classifiés à la phase 3 bien qu'étant à jour parce que, selon l'appréciation de la Direction en fonction des critères précités à la **note 3b**, ils nécessitent des provisions plus importantes.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(11) PRÊTS, NET (SUITE)**

La provision pour pertes sur prêts requise selon la circulaire 87 soumise à la Banque Centrale totalisait respectivement G 372 millions et G 857 millions aux 30 septembre 2023 et 2022 respectivement. Cette provision est couverte par les postes d'états financiers consolidés suivants :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Montant bilan	G	337,310	977,029
Montant hors bilan (note 19 a)		54,950	66,799
	G	392,260	1,043,828

**(12) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES**

Les actifs concernent principalement les espaces loués par la Banque pour ses bureaux administratifs et son réseau de succursales.

**Actifs au titre de droits d'utilisation**

Les actifs au titre de droits d'utilisation ont ainsi évolué :

**Coût**

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Solde au début de l'exercice	G	681,983	588,333
Ajouts de l'exercice		182,861	94,896
Ajustements		(185)	(1,246)
Solde à la fin de l'exercice	G	864,659	681,983

**Amortissement cumulé**

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Solde au début de l'exercice	G	(272,048)	(178,858)
Amortissement de l'exercice		(111,273)	(93,368)
Ajustement		-	178
Solde à la fin de l'exercice		(383,321)	(272,048)
Actifs au titre de droits d'utilisation, net	G	481,338	409,935

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(12) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)**

**Obligations locatives**

Les obligations locatives en dollars US ont ainsi évolué :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>500,220</b>	419,430
Ajouts de l'exercice		<b>182,861</b>	94,896
Paievements de loyers		<b>(142,948)</b>	(118,892)
Effet de change		<b>75,802</b>	82,338
Intérêts sur obligations locatives		<b>29,746</b>	23,953
Ajustement		<b>(185)</b>	(1,505)
<b>SOLDE OBLIGATIONS LOCATIVES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>G</b>	<b>645,496</b>	500,220
<b>Moins portion à court terme</b>		<b>(118,239)</b>	(99,282)
	<b>G</b>	<b>527,257</b>	400,938

Les paiements contractuels en dollars américains non actualisés à effectuer au titre des obligations locatives se présentent comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>TOTAL</b>
		<b>Contrats en dollars convertis</b>
Moins d'un an	<b>G</b>	152,291
Entre 1 an et 2 ans		148,660
Entre 2 et 5 ans		322,868
Plus de 5 ans		197,103
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>820,922</b>

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(12) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)**

Les obligations locatives liées à des partis apparentés totalisent G 179M et G 97M en 2023 et 2022 respectivement.

Les montants relatifs aux contrats de location selon **IFRS 16** comptabilisés à l'état consolidé du résultat net, au poste de frais de locaux, matériel et mobilier sont comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Intérêts sur obligations locatives	<b>G</b>	<b>29,746</b>	23,953
Amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation		<u>111,273</u>	<u>93,368</u>
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>141,019</b>	117,321

Les dépenses fiscales diffèrent des dépenses comptables comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Dépenses comptables	<b>G</b>	<b>141,019</b>	117,321
Dépenses fiscales		<u>150,833</u>	<u>114,072</u>
Écart		<u>9,814</u>	<u>(3,249)</u>
Impôts reportés ( <b>note 25</b> )	<b>G</b>	<b>2,944</b>	(975)

(à suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(13) IMMOBILISATIONS, NET**

Les immobilisations ont ainsi fluctué au cours de l'exercice :

**Coût**

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/22	Acquisitions	Dispositions	Transferts (b)	Ajustements	Solde au 30/09/23
Terrains	<b>G</b>	104,570	-	-	-	-	<b>104,570</b>
Immeubles		41,149	-	-	-	-	<b>41,149</b>
Véhicules		34,756	-	-	-	-	<b>34,756</b>
Equipements, matériel et mobilier		231,480	35,010	(1,993)	1,543	(210)	<b>265,830</b>
Équipements informatiques		23,428	2,692	-	-	-	<b>26,120</b>
Améliorations locatives		281,065	6,419	-	(2,750)	72	<b>284,806</b>
Investissements en cours (a)		<u>130,680</u>	<u>39,886</u>	<u>(931)</u>	<u>(282)</u>	<u>1,112</u>	<b><u>170,465</u></b>
	<b>G</b>	<b>847,128</b>	<b>84,007</b>	<b>(2,924)</b>	<b>(1,489)</b>	<b>974</b>	<b>927,696</b>

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice :

**Amortissement cumulé**

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/22	Amortissement	Dispositions	Transferts	Ajustements	Solde au 30/09/23
Immeubles	<b>G</b>	12,473	2,163	-	-	-	<b>14,636</b>
Véhicules		17,463	7,687	-	-	-	<b>25,150</b>
Equipements, matériel et mobilier		136,801	33,389	(1,627)	-	2,961	<b>171,524</b>
Équipements informatiques		13,871	4,199	-	-	(282)	<b>17,788</b>
Améliorations locatives		<u>132,162</u>	<u>26,948</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(115)</u>	<b><u>158,995</u></b>
	<b>G</b>	<b>312,770</b>	<b>74,386</b>	<b>(1,627)</b>	<b>-</b>	<b>2,564</b>	<b>388,093</b>
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>G</b>	<b>534,358</b>					<b>539,603</b>

(a) Les investissements en cours comprennent principalement des fonds engagés dans les projets informatiques et la rénovation du réseau de succursales.

(b) Les transferts de l'exercice comprennent une reclassification de G 1,489 aux actifs incorporels, net (note 14).

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(14) ACTIFS INCORPORELS**

Aux 30 septembre, les actifs incorporels sont comme suit :

**Coût**

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/22	Acquisitions	Transfert	Dispositions	Solde au 30/09/23
Logiciels informatiques	<b>G</b>	209,607	8,989	1,489	-	<b>220,085</b>
Investissements en cours (a)		35,191	5,606	-	(306)	<b>40,491</b>
<b>TOTAL COÛT</b>	<b>G</b>	<b>244,798</b>	<b>14,595</b>	<b>1,489</b>	<b>(306)</b>	<b>260,576</b>

**Amortissement cumulé**

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/22	Amortissement	Ajustement (b)	Dispositions	Solde au 30/09/23
Logiciels informatiques	<b>G</b>	121,436	22,512	9,595	-	<b>153,543</b>
<b>ACTIF INCORPOREL NET</b>	<b>G</b>	<b>123,362</b>				<b>107,033</b>

(a) Les investissements en cours représentent les cours encourus par la filiale Sofitec à date pour mettre en place la plateforme informatique requise pour délivrer les services financiers et technologiques prévus. La plus grande partie de ce montant est lié à un contrat de \$US 483,600 avec une firme étrangère dont \$US 321,600 ont été payés à date. Le solde de \$US 152,000 non encore dû est reflété dans les engagements (**note 27**).

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(15) PLACEMENTS EN IMMOBILIER**

Les placements en immobilier ont ainsi fluctué durant l'exercice :

(En milliers de gourdes)	2023	2022
Solde au début de l'exercice	<b>G 496,336</b>	385,827
Dations de l'exercice (a)	<b>4,976,366</b>	124,495
Moins-values de l'exercice (a)	<b>(1,005,590)</b>	(9,500)
Transfert aux immobilisations	-	(4,486)
Ajustements de l'exercice	<b>(461)</b>	-
<b>TOTAL PLACEMENTS EN IMMOBILIER</b>	<b>G 4,466,651</b>	496,336

(a) Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2022 la Banque avait accordé des moratoires à deux clients importants et avait consenti à des provisions pour pertes de crédit attendues non conformes aux IFRS, ce qui avait résulté en une réserve dans le rapport des auditeurs indépendants. Au cours de l'exercice 2023, la Banque a procédé à la réalisation de dations pour deux de ces clients en compensation des montants dus et a effectué également certaines adjudications pour d'autres clients qui n'arrivaient pas à respecter leurs obligations. Tel que mentionné dans le rapport des auditeurs indépendants, deux des biens sont toujours en cours de réalisation à cause de retards dans la procédure légale et ont fait l'objet d'une restriction dans le dit rapport.

En raison des difficultés à évaluer les biens à cause de la situation actuelle, la Banque a pris des provisions spécifiques sur chacun de ces biens en tenant compte de leurs localisations et de la situation sécuritaire dans leurs zones, d'où la moins-value de G 1,005 millions enregistrée à l'état consolidé du résultat net au cours de l'exercice 2023.

Deux dations ont des conditions particulières avec des droits de préemption non chiffrés lors de la vente des biens dont une dation d'un apparenté totalisant G 1.3 milliard (**note 26**).

Dans une lettre en date du 7 mars 2024, la Banque de la République d'Haïti (BRH) a autorisé la BUH à ne constituer à partir des bénéfices non répartis, que la moins-value additionnelle en complément de la moins-value déjà constituée directement à l'état des résultats, sur les biens reçus en dations de paiement au cours de l'exercice 2022-2023.

Dans une lettre en date du 21 septembre 2023, la BRH a également permis à la BUH de commencer à constituer les réserves de 20% requises par la Loi Bancaire de mai 2012 (article 189) après 4 ans au lieu de 2 ans.

Un des placements en immobilier est loué annuellement pour G 2.5 millions et G 1.8 millions en 2023 et 2022.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

(15) **PLACEMENTS EN IMMOBILIER (SUITE)**

Les placements en immobilier, net de la réserve sur biens immobiliers hors exploitation requise par la BRH, sont comme suit :

		2023	2022
<b>Placements en immobilier</b>	<b>G</b>	<b>4,466,651</b>	<b>496,336</b>
Moins réserve de 30%		(541,027)	(53,708)
Moins réserve de 20%		(31,337)	(27,693)
<b>Sous-total</b>		<b>(572,364)</b>	<b>(81,401)</b>
Solde à la fin de l'exercice	<b>G</b>	<b>3,894,287</b>	414,935

Les réserves sur biens immobiliers hors exploitation ont ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
<b>Réserve 30%</b>			
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>53,708</b>	19,209
Réserve de l'exercice		487,319	37,349
Ajustement moins-value		-	(2,850)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>541,027</b>	<b>53,708</b>
<b>Réserve 20%</b>			
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>27,693</b>	30,700
Réserve de l'exercice		3,644	3,643
Renversement moins-value		-	(6,650)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>31,337</b>	27,693
<b>TOTAL RÉSERVES SUR BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION</b>	<b>G</b>	<b>572,364</b>	81,401

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(16) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET**

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actif se présentent comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
À recevoir Money Gram	<b>G</b>	<b>68,458</b>	5,400
Comptes à recevoir - sous - agents		<b>7,753</b>	2,049
À recevoir - clients <b>(a)</b>		<b>6,323</b>	43,738
À recevoir - BRH - compensation		-	129,849
Autres à recevoir		<u><b>9,519</b></u>	<u>100,848</u>
		<b>92,053</b>	281,884
Provision pour pertes de crédit attendues		<u><b>(13,393)</b></u>	<u>(27,647)</u>
		<u><b>78,660</b></u>	<u>254,237</u>
Acomptes provisionnels		<b>293,963</b>	20,122
Frais payés d'avance		<b>90,685</b>	73,441
Avances aux employés - plan - véhicules <b>(b)</b>		<b>87,697</b>	120,584
Papeterie et fournitures de bureau		<b>69,417</b>	28,029
Impôts reportés <b>(note 25)</b>		<b>37,999</b>	32,789
Véhicules récupérés <b>(c)</b>		<b>20,302</b>	13,578
Achalandage <b>(d)</b>		<b>3,068</b>	3,068
Autres		<u><b>13,834</b></u>	<u>8,650</u>
	<b>G</b>	<b>616,965</b>	300,261
<b>TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET</b>	<b>G</b>	<b>695,625</b>	554,498

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(16) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET (SUITE)**

- (a) Au 30 septembre 2022, les comptes à recevoir clients incluait des paiements de polices d'assurance de G 21,642M (US\$ 183,869) versés pour un des clients du crédit faisant l'objet d'une réserve au rapport des auditeurs. Ces comptes à recevoir ont été récupérés par le biais des datations de l'exercice.
- (b) La Banque a mis en place un plan - véhicules pour les employés cadres. Ce plan est non porteur d'intérêts et amorti sur une durée de cinq ans.
- (c) Les véhicules récupérés comprennent des véhicules repris d'employés ayant démissionnés et disponibles pour revente.
- (d) L'achalandage provient de l'acquisition en fin d'exercice de l'intégralité des 1,000 actions de AIM Capital de membres du conseil de la Banque pour une valeur de US\$ 30,000 équivalent à G 3,531M et correspondant à un actif net de G 463M. Cette valeur de \$ 30,000 n'était pas encore versée au 30 septembre 2022 et est reflétée dans les autres éléments de passif (**note 19**). Ce montant a été remboursé en cours de l'exercice 2023.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les autres éléments d'actif a ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)	Phase 1	
	Actifs non dépréciés	
	2023	2022
Solde au début de l'exercice	<b>G (27,647)</b>	(11,276)
Dotation de l'exercice ( <b>note 22</b> )	<b>(43,068)</b>	(14,188)
Radiations	<b>62,136</b>	-
Effet de change	<b>(4,814)</b>	(2,183)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G (13,393)</b>	(27,647)

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(17) DÉPÔTS**

Aux 30 septembre, les dépôts se répartissent ainsi :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
<b>Dépôts à vue:</b>			
Gourdes	G	6,557,700	5,282,116
Dollars US		<u>8,675,888</u>	<u>9,242,714</u>
	G	15,233,588	14,524,830
<b>Dépôts d'épargne (a):</b>			
Gourdes	G	3,482,389	3,233,972
Dollars US		<u>6,835,446</u>	<u>6,300,905</u>
	G	10,317,835	9,534,877
<b>Dépôts à terme:</b>			
Gourdes	G	2,195,011	2,766,934
Dollars US		<u>9,542,539</u>	<u>10,363,048</u>
	G	11,737,550	13,129,982
<b>TOTAL DES DÉPÔTS</b>	G	<b>37,288,973</b>	37,189,689
Dépôts en gourdes	G	12,235,100	11,283,022
Dépôts en dollars US		<u>25,053,873</u>	<u>25,906,667</u>
<b>TOTAL DES DÉPÔTS</b>	G	<b>37,288,973</b>	37,189,689

Les taux moyens d'intérêts sur les dépôts sont comme suit :

	2023	2022
<b>Dépôts à vue (fonds à un jour):</b>		
Gourdes	0.91%	0.75%
Dollars US	0.51%	0.68%
<b>Dépôts d'épargne:</b>		
Gourdes	0.04%	0.04%
Dollars US	0.04%	0.04%
<b>Dépôts à terme:</b>		
Gourdes	5.90%	6.22%
Dollars US	1.87%	1.93%

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(17) DÉPÔTS (SUITE)**

(a) Aux 30 septembre 2023 et 2022, les dépôts d'épargne comprennent G 433 millions et G 780 millions d'épargne-retraite qui représentent des comptes bloqués par la Banque suite à des contrats de gestion de fonds de retraite signés avec certaines compagnies aux bénéfices de leurs employés et également les employés de la Banque. Les taux rémunérateurs sont révisables selon les conditions du marché.

Les dépôts des membres du Conseil et de leurs sociétés apparentées totalisaient G 1.9 milliard, aux 30 septembre 2023 et 2022, respectivement. Ces dépôts sont rémunérés aux conditions normales de la Banque.

Les dépôts donnés en garantie de prêts totalisaient G 3.3 milliards et G 3.0 milliards aux 30 septembre 2023 et 2022 (**note 11**).

La Banque contribue à l'épargne-retraite des employés à partir d'un taux de contribution fixe de 1%. Ces contributions sont investies dans des dépôts d'épargne en dollars US, rémunérés à un taux d'intérêts fixe de 4% en 2023 et 2022. Les contributions, pour 2023 et 2022, s'élèvent à G 5.5 millions et G 5.1 millions (**note 24**). Les soldes de ces dépôts d'épargne en dollars US aux 30 septembre 2023 et 2022 sont de US\$ 391,600 et US\$ 406,669.

**(18) EMPRUNTS BRH**

Aux 30 septembre, les emprunts de la Banque de la République d'Haïti (BRH) sont relatifs au financement de programmes ou de projets de développement dont les modalités sont décrites à la note des prêts (**note 11**) et sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
<b><u>Emprunts BRH Gourdes (a)</u></b>			
Emprunts Ma Maison	<b>G</b>	-	694,584
Emprunt Ma Maison - enseignement		-	<u>60,494</u>
		-	<u>755,078</u>
Zone franche		-	542,093
Projet immobilier		-	117,807
<b>TOTAL EMPRUNTS BRH</b>	<b>G</b>	-	1,414,978

(a) Selon une correspondance de la Banque de la République d'Haïti (BRH) en date du 21 septembre 2023, cette dernière a approuvé la conversion des emprunts qui totalisaient G 1,259,058 au 31 août 2023, en obligations subordonnées (Tier 2) sur une période de 5 ans (**note 20**).

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(18) EMPRUNTS BRH (SUITE)**

Aux 30 septembre 2023 et 2022, les emprunts BRH étaient comme suit :

**(En milliers de gourdes)**

Secteur		Montant approuvé	Date approbation	Date de maturité	Solde 30/9/2023	Solde 30/9/2022	Taux d'intérêts 2022	Versement mensuel
Emprunts Ma Maison	G	200,000	Septembre 2014	Septembre 2034	-	120,000	3%	833
		350,000	Juin 2015	Juin 2035	-	223,125	3%	1,500
		350,000	Octobre 2015	Octobre 2025	-	107,917	3%	2,900
		<u>350,000</u>	Août 2016	Août 2036	<u>-</u>	<u>243,542</u>	3%	1,500
<b>Sous-total</b>		<b><u>1,250,000</u></b>			<u>-</u>	<b><u>694,584</u></b>		
Emprunt Ma Maison – enseignement		<u>125,159</u>	Juillet 2017	Juillet 2027	<u>-</u>	<u>60,494</u>	1.5%	1,000
Emprunts – Zone Franche		244,800	Juin 2016	Juin 2031	-	142,800	3%	1,300
		244,800	Décembre 2016	Décembre 2031	-	150,960	3%	1,300
		<u>357,600</u>	Février 2018	Février 2033	<u>-</u>	<u>248,333</u>	3%	2,000
<b>Sous-total</b>		<b><u>847,200</u></b>			<u>-</u>	<u>542,093</u>		
Emprunts – projet immobilier		<u>196,933</u>	Avril 2018	Avril 2028	<u>-</u>	<u>117,807</u>	1%	1,800
<b>Total emprunts</b>	<b>G</b>	<b><u>2,419,292</u></b>				<b><u>1,414,978</u></b>		

Le 31 août 2023, le solde des emprunts a été converti en obligations subordonnées (note 20).

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(19) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF**

Aux 30 septembre, les autres éléments de passif se présentent comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Chèques de direction	<b>G</b>	<b>726,751</b>	441,252
Dépôts non sujets à emploi		<b>488,033</b>	216,049
Frais à payer liés aux datations		<b>405,535</b>	-
Transferts à payer		<b>179,128</b>	76,033
Dépôts sur cartes prépayées		<b>169,986</b>	164,767
Intérêts à payer - dépôts		<b>90,736</b>	133,389
Dépôts de clients en garantie – cartes de crédit		<b>58,415</b>	45,741
Provisions pour pertes de crédit attendues (a)		<b>54,950</b>	66,799
Obligations BRH		<b>37,475</b>	-
Boni à payer		<b>31,526</b>	32,719
Taxes à payer		<b>18,894</b>	11,611
Impôts reportés (note 25)		<b>9,157</b>	9,667
Dépôts de garantie – Fonds spéciaux		<b>8,302</b>	8,302
Intérêts à payer – obligations subordonnées		<b>2,595</b>	2,979
Compensation à payer - BRH		-	139,508
Compte à payer apparentés (note 15)		-	3,531
Autres		<b>219,297</b>	334,625
<b>TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF</b>	<b>G</b>	<b>2,500,780</b>	1,686,972

- (a) La provision pour pertes de crédit attendues relative aux engagements hors bilan (note 27) a évolué ainsi :

	<b>Engagements hors bilan</b>		
	<b>Phase 1</b>		
<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>(66,799)</b>	(114,501)
Récupération aux pertes de crédit de l'exercice (note 22)		<b>17,366</b>	54,335
Effet de change		<b>(5,517)</b>	(6,633)
<b>Solde à la fin de l'exercice (note 11)</b>	<b>G</b>	<b>(54,950)</b>	(66,799)

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(20) OBLIGATIONS SUBORDONNÉES**

Les Obligations subordonnées sont comme suit :

(En milliers)		2023	2022
<i>Obligations subordonnées en dollars :</i>	<i>US\$</i>	<i>850</i>	<i>1,100</i>
Équivalent en gourdes	<b>G</b>	<b>114,119</b>	129,475
Taux		<b>4.5%</b>	4.5%
Échéance		<b>1 an</b>	2 ans
Intérêts payés semestriellement			
<i>Obligations subordonnées en gourdes – BRH (note 18) :</i>			
Solde en gourdes	<b>G</b>	<b>1,259,058</b>	-
Taux		<b>2%</b>	-
Échéance		<b>5 ans</b>	-
Intérêts payables mensuellement			
<b>TOTAL OBLIGATIONS SUBORDONNÉES</b>	<b>G</b>	<b>1,373,177</b>	129,475

Les obligations en dollars US sont subordonnées aux droits des créanciers de la BUH, et sont transférables.

**(21) CAPITAL-ACTIONS**

Par décision votée en Assemblée Générale extraordinaire et publiée dans Le Moniteur du 21 juin 2018, le capital-actions autorisé de la Banque a été porté à G 750 millions représentant 3,000,000 actions ordinaires d'une valeur nominale de G 250 chacune.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(21) CAPITAL-ACTIONS (SUITE)**

Aux 30 septembre, le capital-actions libéré était comme suit :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
<b>Capital-actions autorisé</b> 3,000,000 actions	<b>G</b>	<b>750,000</b>	750,000
<b>Capital-actions non libéré</b> 1,922 actions	<b>G</b>	<b>(480)</b>	(480)
<b>Capital-actions libéré</b> 2,998,078 actions	<b>G</b>	<b>749,520</b>	749,520
<b>Actions de trésorerie</b> 85,456 actions en 2023 et 85,356 actions en 2022	<b>G</b>	<b>(21,363)</b>	(21,338)

En 2023, la Banque a racheté 100 actions pour un montant de G 139 mille.

En 2022, la Banque a racheté des membres du Conseil 25,000 actions pour un total de G 69.7 millions.

**(22) DOTATION AUX PERTES DE CRÉDIT**

Les (dotations) récupérations aux pertes de crédit sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Placements à l'étranger, au coût amorti ( <b>note 7</b> )	<b>G</b>	<b>2,568</b>	(11,549)
Contrats de financement syndiqués ( <b>note 10</b> )		<b>(9,589)</b>	(34,985)
Prêts ( <b>note 11</b> )		<b>645,479</b>	(446,293)
Autres éléments d'actif ( <b>note 16</b> )		<b>(43,068)</b>	(14,188)
Hors bilan ( <b>note 19</b> )		<b>17,366</b>	54,335
<b>TOTAL</b>	<b>G</b>	<b>612,756</b>	(452,680)

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(23) SOCIÉTÉS DU GROUPE**

La société - mère du Groupe est la Banque de l'Union Haïtienne (BUH S.A.) La participation de BUH S.A. dans ses filiales est comme suit aux 30 septembre 2023 et 2022 :

	Participation	Droits de vote
AIM CAPITAL S.A.	100.00%	100.00%
SOFITEC S.A.	100.00%	100.00%

Les opérations des filiales se résument comme suit :

(En milliers de Gourdes)		2023	2022
<b>FILIALES</b>			
<b>AIM CAPITAL S.A.</b>			
Total actif	G	<u>672,058</u>	<u>588,984</u>
Total passif	G	<u>39,594</u>	<u>1,059</u>
Actif net	G	<u>632,464</u>	<u>587,925</u>
Résultat net	G	<u>51,158</u>	<u>(742)</u>
<b>SOFITEC</b>			
Total actif	G	<u>118,341</u>	<u>85,721</u>
Total passif	G	<u>64,824</u>	<u>36,957</u>
Actif net	G	<u>53,517</u>	<u>48,764</u>
Résultat net	G	<u>(13,018)</u>	<u>(602)</u>

**(24) SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS DU PERSONNEL**

Les salaires et autres prestations de personnel sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Salaires	G	712,890	632,021
Taxes salariales		60,130	54,338
Bénéfices sociaux		39,772	40,222
Fonds de pension (note 17)		5,500	5,018
Autres dépenses de personnel		<u>26,650</u>	<u>22,771</u>
	G	<u>844,942</u>	<u>754,370</u>

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(25) IMPÔTS SUR LE REVENU**

L'impôt sur le revenu est calculé sur la base du résultat avant l'impôt sur le revenu et diffère des montants calculés en appliquant les taux statutaires comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Revenu avant impôts sur le revenu	<b>G</b>	<b>151,407</b>	91,557
Quotes-parts des résultats de l'entreprise associée imposable localement sur base de dividendes ( <b>note 9</b> )		<b>19,225</b>	(2,311)
Dividendes Sofihdes		<u>-</u>	<u>(949)</u>
Résultat net imposable		<b><u>170,632</u></b>	<b><u>88,297</u></b>
Impôts sur le revenu calculés en utilisant le taux statutaire – 30%		<b>51,190</b>	26,490
<i>Effet des éléments non considérés dans la base imposable:</i>			
Virement à la réserve légale		<b>(6,244)</b>	(2,764)
Écart entre la provision pour pertes de crédit attendues sur prêts admise fiscalement et la provision comptable		<b>(37,522)</b>	88,511
Autres charges non déductibles		<b>9,111</b>	7,238
Impôts sur base de dividendes (20%) sur la quote-part de l'entreprise associée		<b>(3,845)</b>	462
Impôts sur dividendes Sofihdes (20%)		-	190
Taxes territoriales et autres		<b>759</b>	86
<b>Impôts sur le revenu</b>	<b>G</b>	<b>13,449</b>	120,213

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(25) IMPÔTS SUR LE REVENU (SUITE)**

La dépense d'impôts comprend :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Impôts courants	<b>G</b>	<u>14,860</u>	<u>121,236</u>
Impôts reportés :			
Impôts reportés – investissement entreprise associée ( <b>note 9</b> )		(3,845)	462
Contrats de location ( <b>note 12</b> )		2,944	(975)
Amortissement - immeubles		<u>(510)</u>	<u>(510)</u>
		<b>(1,411)</b>	<b>(1,023)</b>
Dépense d'impôts	<b>G</b>	<b>13,449</b>	120,213

L'effet de l'impôt sur le revenu sur les éléments de l'état consolidé du résultat global est comme suit :

2023				
(En milliers de gourdes)		Montant brut	Effet de l'impôt	Montant net
Moins-value non réalisée sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur	<b>G</b>	(15,087)	4,526	(10,561)
Effet de change sur la moins-value non réalisée des placements à l'étranger à la juste valeur		722	(217)	505
	<b>G</b>	<b>(14,365)</b>	<b>4,309</b>	<b>(10,056)</b>
2022				
(En milliers de gourdes)		Montant brut	Effet de l'impôt	Montant net
Moins-value non réalisée sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur	<b>G</b>	(51,804)	15,541	(36,263)
Effet de change sur la moins-value non réalisée des placements à l'étranger à la juste valeur		(5,183)	1,555	(3,628)
	<b>G</b>	<b>(56,987)</b>	<b>17,096</b>	<b>(39,891)</b>

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

(25) **IMPÔTS SUR LE REVENU (SUITE)**

Aux 30 septembre les impôts reportés sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
<b>IMPÔTS REPORTÉS DÉBITEURS</b>			
<b>Investissement SOFIN</b>			
Solde au début de l'exercice	G	(4,527)	(4,989)
Effet de la quote-part de l'exercice (note 9)		<u>(3,845)</u>	<u>462</u>
Solde à la fin de l'exercice		<u>(8,372)</u>	<u>(4,527)</u>
<b>Contrats de location</b>			
Solde au début de l'exercice		(11,166)	(10,191)
Effet de l'écart sur les contrats de location (note 12)		<u>2,944</u>	<u>(975)</u>
Solde à la fin de l'exercice		<u>(8,222)</u>	<u>(11,166)</u>
<b>Moins-value sur les placements étrangers détenus à la juste valeur par le biais du résultat global:</b>			
Solde au début de l'exercice		(15,541)	-
Effet de l'exercice		<u>(4,526)</u>	<u>(15,541)</u>
Solde à la fin de l'exercice		<u>(20,067)</u>	<u>(15,541)</u>
<b>Effet de change sur la moins-value des placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global :</b>			
Solde au début de l'exercice		(1,555)	(1,555)
Effet de l'exercice		<u>217</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice		<u>(1,338)</u>	<u>(1,555)</u>
<b>TOTAL IMPÔTS REPORTÉS DÉBITEURS (note 16)</b>	<b>G</b>	<b>(37,999)</b>	<b>(32,789)</b>
<b>IMPÔTS REPORTÉS CRÉDITEURS</b>			
<b>Placements locaux</b>			
Solde au début et à la fin de l'exercice	G	<u>722</u>	<u>722</u>
<b>Immeuble transféré Rue du Quai</b>			
Solde au début de l'exercice		8,945	9,455
Effet de l'amortissement de la plus-value		<u>(510)</u>	<u>(510)</u>
Solde à la fin de l'exercice		<u>8,435</u>	<u>8,945</u>
<b>TOTAL IMPÔTS REPORTÉS CRÉDITEURS (note 19)</b>	<b>G</b>	<b>9,157</b>	<b>9,667</b>

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(26) OPÉRATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES**

Dans le cours de ses activités, la Banque offre des services bancaires habituels et reçoit des services de sociétés apparentées aux membres du Conseil de la Banque selon des modalités semblables à celles offertes aux partis non apparentés.

La participation dans l'entreprise associée SOFIN est divulguée à la **note 9**.

Les prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées sont divulgués à la **note 11**.

Les dépôts, les autres éléments de passifs et les obligations subordonnées relatifs aux membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées sont reflétés aux **notes 17, 19 et 20**.

Les principaux postes de dépenses liés à des apparentés de la Banque étaient comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Frais de locaux, matériel et mobilier	<b>G</b>	<b>109,456</b>	65,219
Autres frais de fonctionnement		<u><b>33,730</b></u>	<u>15,298</u>
	<b>G</b>	<b>143,186</b>	80,517

De plus, la Banque a effectué des acquisitions d'immobilisations auprès d'apparentés totalisant G 11.2 millions en 2023 et G 20.3 millions en 2022.

La Banque a également reçu un bien en dation d'un apparenté pour un montant de G 1.3 milliard (**note 15**).

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(27) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL**

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte divers engagements et assume un passif éventuel comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Lettres de garantie</b>			
Solde utilisé des lettres de garantie	<b>G</b>	<b>25,055</b>	10,963
Solde non utilisé des lettres de garantie		-	5,000
Provisions pour pertes de crédit attendues		<u>(2,548)</u>	<u>(799)</u>
<b>Lettres de garantie, net</b>		<u><b>22,507</b></u>	<u>15,164</u>
<b>Lignes de crédit</b>			
Soldes non utilisés des avances autorisées en comptes courants (i)		<b>3,364,632</b>	3,312,685
Soldes non utilisés de cartes de crédit		<u>615,597</u>	<u>805,279</u>
<b>Total - lignes de crédit</b>		<u><b>3,980,229</b></u>	<u>4,117,964</u>
Provision pour pertes de crédit attendues		<b>(52,402)</b>	(66,000)
<b>Total lignes de crédit, net</b>		<b>3,927,827</b>	4,051,964
<b>TOTAL-HORS BILAN, NET</b>	<b>G</b>	<b>3,950,334</b>	4,067,128

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements hors bilan reflétés au passif (**note 19**) net comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Provisions sur lettres de garantie	<b>G</b>	<b>2,548</b>	799
Provisions sur lignes de crédit		<u>52,402</u>	<u>66,000</u>
<b>Total (note 19)</b>	<b>G</b>	<u><b>54,950</b></u>	66,799

(i) Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder sur avances en comptes courants. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces ententes sont contractées pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(27) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL (SUITE)**

Au 30 septembre 2023, la Banque a aussi les engagements suivants :

- Frais de licence et d'entretien du système informatique pour un montant approximatif annuel de US\$ 406 mille
- Balance due sur réimplémentation T24 pour \$ 222M
- Engagement annuel de EURO 120 mille pour le logiciel AML
- Balance due sur implémentation de la plateforme BUH en ligne de US\$ 42 mille et une balance de US\$ 152 mille due sur la plateforme SOFITEC (**note 14**).

Au 30 septembre 2023, la Banque traite certaines affaires en instance de litige engagés par ou contre quelques clients. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis des conseillers juridiques, les positions prises par la Banque sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière ou aux résultats d'exploitation de la Banque, à l'exception du litige en cours relaté au rapport des auditeurs indépendants, dont l'issue n'a pas encore été déterminée.